

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-neuvième séance – Mardi 18 avril 2000, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Diane Demierre, MM. Alain Fischer, André Kaplun et M^{me} Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 5 avril 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 avril et mercredi 19 avril 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais annoncer officiellement l'arrivée de M. Serge Pellaton à la direction du Service des achats. M. Pellaton est, comme vous le savez, un fonctionnaire émérite; il a œuvré depuis de nombreuses années dans notre administration. Il remplace M. Gilbert Cottier, qui a pris sa retraite au terme de nombreuses années de travail à la Ville de Genève.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'ai le regret d'annoncer le décès du père de notre collègue Daniel Sormanni. Je lui transmets de votre part vos sincères condoléances et toute votre sympathie. Je vous prie de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence en signe de deuil. (*L'assemblée se lève et observe une minute de silence.*)

J'ai une communication à faire aux membres de la commission sociale et de la jeunesse de la part de son président, M. Perler, qui demande aux membres de la commission de se réunir cinq minutes, à 19 heures, à la salle Nicolas-Bogueret, pour recevoir une brève information concernant la sortie de la commission.

M. Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif, vous convie à la prochaine séance d'information à l'intention des candidats à la naturalisation genevoise, qui aura lieu le 9 mai à 20 h dans les salons du Palais Eynard.

Nous avons reçu un certain nombre de lettres. Je prie notre secrétaire, M^{me} Hélène Ecuyer, de vous donner lecture de la lettre envoyée par la Fédération des syndicats patronaux, le Touring Club Suisse, section de Genève, la Fédération des commerçants et artisans et la Chambre de commerce et d'industrie de Genève, relative à «En ville sans ma voiture» et adressée à M. Christian Ferrazino.

Lecture de la lettre:

Genève, le 14 avril 2000

Concerne: Groupe de suivi «En ville sans ma voiture» - édition 2000

Monsieur le conseiller administratif,

Malgré nos efforts réitérés pour dialoguer afin de concevoir une véritable journée de promotion des autres modes de transport dans un esprit de complémentarité, nous déplorons votre position qui ne laisse aucune place à une discussion consensuelle.

Au cours de la séance du 7 avril dernier, vous nous avez présenté le projet de périmètre bouclé à la circulation. A cette occasion, les représentants des associations soussignées ont manifesté clairement leur opposition à cette journée, marquée par des mesures de contrainte qui ne tiennent pas suffisamment compte des intérêts de la population de notre canton, du commerce et des petites et moyennes entreprises.

Nous considérons que votre position fait fi de la volonté populaire, clairement exprimée lors du vote sur l'initiative rétro-traffic, et plus particulièrement de celle de la population de la ville de Genève. En effet, le souverain a refusé ce genre de mesures de contrainte.

En conséquence, nous vous prions de prendre bonne note de notre ferme opposition à cette journée telle que prévue, de notre refus d'apparaître dès maintenant comme membres du groupe de suivi et de servir de caution à l'organisation d'une telle manifestation, de quelque façon que ce soit.

Ce qui précède ne remet pas en question notre position en faveur de la complémentarité des modes de transport. Nous aurions souhaité que l'organisation d'une telle journée se fasse dans un esprit positif et constructif, donc promotionnel, à savoir par des actions «pour» et non pas «contre». La participation active de certaines de nos associations à la semaine de promotion du vélo en est un exemple.

Nous vous remercions de votre attention et vous adressons, Monsieur le conseiller administratif, l'expression de nos salutations distinguées.

Chambre de commerce
et d'industrie de Genève
Patrick Coïdan

Touring Club Suisse
Section de Genève
Guy Zwahlen

Fédération des syndicats
patronaux
Michel Barde

Fédération des artisans
et commerçants
Gilles Desplanches

La présidente. Je vous remercie. Nous passons maintenant à la lettre de M. Philip Grant, relative à la Maison des associations. Je donne la parole à M^{me} Hélène Ecuyer.

Lecture de la lettre:

Genève, le 18 avril 2000

Concerne: Maison des associations

Madame la présidente,

Il y a un peu plus de six mois, votre Conseil me désignait comme son représentant au sein du conseil de la Fondation pour l'expression associative (FEA), qui gère la Maison des associations. Le temps me semble venu de vous informer des développements qui sont intervenus dans ce projet depuis lors.

Votre Conseil a été à plusieurs reprises saisi de propositions concernant cette Maison des associations. La plupart des tenants et des aboutissants vous étant connus, je me permettrai de ne pas refaire tout l'historique du projet. Celui-ci se trouvant à une étape charnière, il me revient tout de même de vous livrer quelques informations.

La Maison des associations se situe dans les anciens locaux du journal *La Suisse*. Depuis le début, le projet vise à réunir sur les quatre parcelles en question (8 et 8 bis, rue du Vieux-Billard, 9 et 11-17, rue des Savoises) de nombreuses associations ou institutions œuvrant pour la collectivité dans des domaines comme la protection de l'environnement, les rapports Nord-Sud ou encore la promotion de la paix.

L'Etat s'est porté acquéreur des deux premières parcelles dans le courant de l'été 1998. Il les a remises à la FEA en droit de superficie, pour une durée de cinquante ans. En contrepartie, la FEA s'est engagée dans d'importants travaux de rénovation, financés par des prêts bancaires, remboursables par le biais des loyers que les associations versent régulièrement. Votre Conseil a quant à lui débloqué en décembre 1998 une somme de 1,2 million pour permettre l'achat du rez-de-chaussée et du sous-sol du 9, rue des Savoises. Cette opération s'est récemment concrétisée par l'achat de ces locaux en début d'année.

A l'heure actuelle, plus de 50 associations ont déjà emménagé dans la Maison des associations. Si le projet est bien avancé, il est toutefois loin d'être terminé. Le bâtiment du 11-17, rue des Savoises (rez-de-chaussée et premier étage), doit encore être acquis pour que l'idée initiale puisse pleinement se concrétiser. En outre, de gros travaux de rénovation doivent encore être entrepris. Les membres de votre Conseil qui se sont rendus sur place ont eu l'occasion de le vérifier.

Tout n'est cependant pas rose. La FEA est actuellement confrontée à des difficultés qui, comme souvent, sont surtout d'ordre financier. En l'état, il ne m'est toutefois pas possible de vous communiquer des détails précis. Des solutions sont en voie d'élaboration qui pourraient permettre, à la satisfaction de tous, de faire aboutir ce projet novateur et porteur pour notre Ville. Votre Conseil sera d'ailleurs probablement saisi ces prochains temps de propositions qui, je l'espère, retiendront sa meilleure attention.

D'ici là, je ne saurais trop recommander aux membres de votre Conseil de prendre contact, individuellement ou comme groupes politiques, avec la direction de la Maison des associations pour visiter les lieux. Votre commission des pétitions ainsi que plusieurs membres de votre Conseil s'y sont déjà rendus. Ces visites sont à chaque fois l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement et les défis de la Maison des associations. Sa direction reste donc pleinement ouverte à accueillir toute personne ou groupe intéressé par la visite des locaux.

En tant que représentant de votre Conseil au sein de la FEA, je me dois, pour terminer cette missive, de souligner le sérieux avec lequel fonctionne le Conseil de fondation. Tant la fiduciaire avec qui la FEA travaille que ses partenaires bancaires le reconnaissent. Si la situation aujourd'hui n'est pas toute simple, ce n'est nullement en raison d'une gestion répréhensible du projet. Il me semblait important de le dire, alors que des rumeurs infondées circulent sur ce point.

En vous souhaitant bonne réception de cette première lettre d'information, je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'expression de mes sentiments distingués.

Philip Grant

La présidente. Merci, Madame Ecuyer. Je passe maintenant la parole à M. Jean-Charles Rielle qui va nous donner lecture d'une lettre de la Fondetec signée par son président, M. Daniel Sormanni, et par son vice-président, M. Pierre Reichenbach. Monsieur Rielle.

Lecture de la lettre:

Genève, le 6 avril 2000

Concerne: rapport d'activité 1998 de la Fondetec et débat du Conseil municipal de mars 2000

Madame la présidente,

Lors de la séance plénière du Conseil municipal de la Ville de Genève du 22 mars 2000, il a été tenu des propos insatisfaisants au cours des diverses interventions dans le débat concernant les activités de notre fondation durant l'exercice 1998.

Suite aux interventions faites lors de cette séance et notamment lors du rapport de la commission des finances, il a été malheureusement rapporté qu'il faudrait songer à «recapitaliser» la Fondetec.

A ce sujet, le conseil de fondation de la Fondetec tient à préciser les points suivants:

1. Il n'y a absolument aucune nécessité actuellement de recapitaliser la Fondetec compte tenu de ses résultats financiers. En effet, son capital à fin 1998 est de 20,7 millions de francs.
2. En avant-première et pour votre information, la fortune de la Fondetec à fin 1999 se monte à 20,1 millions de francs et cela après l'amortissement total de l'intervention en faveur d'*Info Dimanche SA* suite à sa faillite, qui a été comptabilisée pour nous à hauteur de 752 000 francs.

Comme vous pouvez ainsi le constater, la gestion de la Fondetec a été rigoureuse et il n'est nullement question d'un besoin de «recapitalisation».

En revanche, au vu des bons résultats et du montant des interventions de la Fondetec (cautionnements et garanties), il ne serait pas inutile pour la Ville de Genève de maintenir son effort constructif en faveur des PME et de l'emploi.

Tout en vous priant de donner lecture de la présente à votre Conseil, nous vous prions de croire, Madame la présidente, à l'expression de notre considération distinguée.

FONDETEC

Daniel Sormanni
Président

Pierre Reichenbach
Vice-président

3. **Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, en remplacement de M. Antonio Soragni, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).**

La présidente. Je demande au groupe des Verts le nom de son candidat, l'élection étant tacite, du fait que le Conseil municipal est représenté au sein du conseil de la Fondation du Grand Théâtre par un membre par parti politique.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Nous avons l'honneur de vous présenter notre ancien collègue M. Georges Breguet.

M. Georges Breguet est élu.

4. Motion de M^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, M^{mes} Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «OMC: face à la mondialisation, nous ne pouvons faire que ce que nous ferons, alors faisons-le!» (M-45)¹.

PROJET DE MOTION

La course à la concentration des richesses, à Genève et dans le monde, s'accélère. Près de 300 familles disposent de la moitié des richesses de la terre, alors que plus d'un milliard d'individus vivent dans une misère totale. La nature n'est plus considérée comme un bien commun, mais comme une marchandise; par exemple, les forêts, indispensables à notre oxygène, sont taillées en pièces pour être vendues comme pâte à papier. Dans ce processus, le droit suprême de faire des profits, en achetant et vendant, joue un rôle capital.

Lors du dernier sommet de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) à Seattle, 130 Etats étaient représentés. Mais plus de 1200 organisations citoyennes étaient venues manifester leur hostilité à cette organisation qui veut réduire la terre et les humains à une marchandise. Des milliers de manifestants à Seattle et à Genève sont descendus dans la rue pour dénoncer l'OMC.

Après le fiasco du sommet de Seattle, la prochaine rencontre de l'OMC aura lieu à Genève.

Le Conseil municipal et le Conseil administratif de la Ville de Genève

- réclament un moratoire au nouveau cycle de négociations de l'OMC («Millennium round»);
- demandent au Conseil fédéral de tout mettre en œuvre pour que la Suisse se batte pour un moratoire à l'OMC;
- favoriseront concrètement les ONG (organisations non gouvernementales) qui luttent contre l'OMC.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous êtes peut-être demandé quel lien existe entre la Ville de Genève et la puissante Organisation mondiale du commerce (OMC), ou, plus exactement, quelle influence les 80 citoyens et citoyennes réunis dans cette salle peuvent bien exercer sur cette organisation mondiale basée dans notre cité. Un fait est établi:

¹ Annoncée, 2345.

les décisions de cette organisation modifient toujours davantage notre existence. Si l'on ne voit pas exactement ce que l'on peut faire pour freiner le cours de la mondialisation, c'est aussi parce qu'on refuse de s'interroger à propos de notre pouvoir, même modeste. Les militants et militantes de SolidaritéS et Indépendants estiment qu'il est de notre devoir, à nous qui représentons les citoyens et citoyennes de la ville de Genève, ville qui accueille le siège de l'OMC, de débattre de son impact dans le monde.

La mondialisation, comme on la nomme, avec l'idéologie qui l'accompagne, la pensée unique, n'est pas une fatalité. Une poignée de richissimes capitalistes, une élite, cherche à établir son règne avec ses moyens. La fonction de l'OMC est d'imposer au monde le dogme d'un commerce sans entrave aucune. Aux yeux de ses experts, tout doit pouvoir être acheté et vendu librement. La liberté du commerce au cours du siècle à venir profitera, comme elle profite déjà aujourd'hui, aux plus puissants groupes capitalistes. Les loups réclament plus de liberté, afin de pouvoir pénétrer librement dans les bergeries. Dans l'agriculture, on assiste à une série de scandales alimentaires. Quel sera à l'avenir le rôle de l'OMC dans ce domaine vital pour la santé humaine? On peut s'interroger lorsqu'on songe qu'elle a autorisé l'exportation du bœuf américain aux hormones!

Mesdames et Messieurs les députés, nous débattons d'une question qui relève de la démocratie. L'OMC, comme le FMI, impose ses décisions qui invalident les lois nationales; elle vide ainsi les parlements de leur pouvoir représentatif, celui que nos citoyens nous ont confié. En outre, personne n'ignore que les pays riches, et les USA en tête, contrôlent l'Organisation mondiale du commerce. Les pays pauvres, indiscutablement, ne font que de la figuration, lorsqu'ils peuvent être représentés auprès des nombreuses commissions. C'est pourtant le Sud qui devrait impérativement pouvoir donner et imposer son point de vue, car ce sont les habitants de cette partie du monde qui subissent le plus durement la mondialisation.

Je vous rappelle que, sur terre, vivent convenablement 1 milliard d'individus; 4 milliards vivent dans une grande pauvreté et, finalement, près de 1 milliard d'êtres humains vivent dans la misère la plus totale, n'ayant même pas accès à l'eau potable. Au niveau planétaire, cela signifie que les pays les plus riches deviennent plus riches et que les pays pauvres s'enfoncent dans l'abîme de la misère.

Chez nous aussi, les écarts se creusent entre les riches et les exclus de la prospérité. Demain, cette organisation cherchera à privatiser les services de santé, puis l'éducation publique; c'est au programme. Que deviendront, par exemple, les subventions de la Ville de Genève à la petite enfance? Tout notre réseau social risque d'être chamboulé.

Ces questions essentielles, ces débats où la vie de nos sociétés est discutée au sein des commissions de l'OMC, discrètement, échappent à l'opinion publique. Des organisations militantes cherchent à percer l'écran de fumée qui couvre les discussions d'experts. Il faut soutenir ces organisations critiques qui rendent possible une discussion documentée.

En conclusion, nous vous invitons à réclamer un moratoire au sujet du nouveau cycle de négociations de l'OMC. Il s'agit pour nous, Conseil municipal de la Ville de Genève, d'affirmer que le droit à la vie des plantes, des animaux et, finalement, des êtres humains, passe avant le droit de vendre et d'acheter pour faire des profits. Je vous remercie.

Préconsultation

M. Pierre Muller, maire. Cette motion est une nouvelle illustration d'une pratique très en vogue à Genève, que ce soit au niveau cantonal ou communal, qui consiste à dicter à la Confédération l'attitude qu'elle doit adopter dans le domaine de la politique internationale en général et dans celui des négociations avec l'OMC en particulier.

Après avoir relevé que, selon les articles 54 à 56 de la Constitution fédérale, les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération, je souhaiterais rappeler au Conseil municipal quelques éléments. Premièrement, les diverses institutions internationales sur notre territoire, dont l'OMC, sont d'une importance cruciale pour notre économie locale. Deuxièmement, le Conseil administratif est d'ores et déjà attentif aux actions menées par les ONG et leur apporte un soutien financier ou logistique dans la mesure de ses possibilités. Troisièmement, les autorités fédérales de la Confédération commencent à se lasser des innombrables invites, lettres et autres missives genevoises relatives aux objets de politique étrangère. Par conséquent, il serait souhaitable d'utiliser le relais de nos représentants cantonaux à Berne pour faire passer ce type de messages.

Quatrièmement, quant à l'amendement que l'Alternative proposera tout à l'heure, hormis le fait qu'il me semble peu lié à l'OMC et aux considérants de la motion, il ne fait que reprendre des principes bien établis, tant au niveau fédéral que communal. En effet, l'article 54, alinéa 2, de la Constitution fédérale rappelle notamment que la lutte contre la pauvreté, le respect des droits de l'homme, de la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles font partie des missions de la Confédération.

Concrètement et en réponse à la troisième invite de la proposition d'amendement, par la mise en place de l'Agenda 21 au sein de la Ville de Genève, nous cherchons d'ores et déjà les voies permettant de travailler dans ce sens avec les

entreprises du canton. En conséquence, il m'apparaît peu opportun, au vu des innombrables objets encore en suspens auprès de votre Conseil, de traiter plus avant cet objet.

M. Sami Kanaan (S). Madame la présidente, vous devriez avoir reçu, déjà lors de la dernière séance, des amendements cosignés par un représentant de chaque groupe de l'Alternative, donc mes collègues Guy Jousson, Alain Marquet, Christian Zaugg et moi-même, qui indiquent le remplacement des invites de l'actuelle motion N° 45. Je tiens à préciser tout de suite qu'il y a eu un petit malentendu; je vais donc être très clair. De la motion actuelle, nous maintenons la deuxième invite, qui devient la première invite, et qui est la suivante: «demandent au Conseil fédéral de tout mettre en œuvre pour que la Suisse se batte pour un moratoire à l'OMC». Suite à celle-ci, nous ajoutons trois nouvelles invites, que je commence par vous lire avant de vous les présenter.

Projet d'amendement

«– insistent sur la nécessité de développer rapidement une véritable régulation internationale, transparente et démocratique sur la forme comme sur le fond, de l'économie mondialisée, afin d'imposer des critères sociaux, écologiques et culturels à son fonctionnement.

»Le Conseil municipal

- demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires afin de renforcer le soutien de la Ville de Genève aux ONG (organisations non gouvernementales) agissant dans ce but;
- demande au Conseil administratif de travailler, dans la mesure du possible, avec des entreprises (y compris les fournisseurs de matériel, prestations et services) s'engageant à réellement respecter ces critères.»

Le but de ces amendements, issus d'une discussion avec nos collègues, était d'affiner la motion initiale et, surtout, de déterminer un certain nombre de principes qui devraient encadrer l'action de la Ville de Genève et la discussion plus technique pour savoir qui, de l'OMC, de la Cnuced ou d'autres organismes internationaux qu'on approuve ou pas, sera chargé de les mettre en œuvre.

Le principe selon lequel l'économie mondialisée doit fonctionner de manière plus transparente et obéir à des règles de fonctionnement, en particulier dans les domaines sociaux, écologiques et culturels, nous paraît être un principe valable que nous pouvons affirmer en tant que collectivité publique, directement influencée par ce qui peut se passer à l'échelle internationale et pas seulement comme

siège de l'OMC. Je peux même imaginer que cette préoccupation ne soit pas nécessairement l'apanage de la gauche de ce Conseil. Le fait de concrétiser ce principe par un soutien renforcé aux ONG nous paraît logique aussi.

Nous sommes très conscients que la Ville soutient déjà très activement les ONG, et c'est tant mieux, mais on n'en fait jamais assez. Ces jours-ci, plus que jamais, on voit que, s'il y a une entité réelle et concrète, même si elle n'est pas toujours très organisée ou cohérente, qui permet enfin une vraie opinion publique internationale, un vrai débat à l'échelle internationale, donc à la même échelle que celle de l'économie mondialisée, c'est bien les organisations non gouvernementales. Si on avait dû attendre que les gouvernements nationaux montrent plus de transparence et de préoccupations sociales, écologiques et culturelles dans ce domaine, et surtout de participation démocratique à ces discussions, on attendrait encore aujourd'hui. C'est grâce aux ONG de toutes sortes, même si nos intérêts ne sont pas 100% convergents, qu'on avance dans ce but. Je dirais donc, pour être un peu pragmatique, qu'un investissement dans les ONG offre un excellent rapport qualité/prix, car, souvent, les ONG fonctionnent avec des moyens modestes, mais apportent énormément à la discussion. (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, si vous avez vraiment des communications importantes à faire, je vous prie de bien vouloir les faire en dehors de la salle. M. Kanaan a la parole; il a le droit d'être écouté.

M. Sami Kanaan. Oh, Madame la présidente, je n'en demande même pas autant!

La présidente. Je n'ai pas dit «entendu»; j'ai dit «écouté»!

M. Sami Kanaan. Le troisième élément de nos amendements nous paraît tout aussi logique si l'on veut être cohérent et concret: il faut que la Ville donne l'exemple. Nous avons déjà des critères assez stricts; par exemple, nous ne travaillons qu'avec des entreprises qui respectent la législation sociale en vigueur, la législation sur le travail et qui respectent les conventions collectives lorsqu'il y a lieu. Cela dit, nous pourrions étendre un peu notre action dans ce domaine et ne pas travailler avec des multinationales qui, de manière manifeste, ne respectent pas les critères que j'ai indiqués. Or ce n'est pas évident, je ne le cache pas. En théorie, par exemple, on pourrait se demander si s'équiper en logiciels Microsoft est cohérent par rapport à nos positions sur la globalisation aujourd'hui et au type de dynamique que propose Microsoft. Je ne prétends pas que c'est simple, mais

c'est possible, théoriquement du moins. Cela vaut en tout cas la peine d'y réfléchir.

D'ailleurs, pour mettre un peu d'ironie dans le débat, on peut relever qu'une bonne partie des gens de mouvements du type de l'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC), qui se battent contre les effets pervers de la globalisation, sont ceux qui ont recours aux adresses e-mail gratuites de type hot mail, directement liées à Microsoft. Comme quoi nous sommes conscients du fait qu'il n'est jamais facile de maintenir une certaine cohérence entre les idées et la pratique, mais cela n'empêche pas un souci permanent de rechercher cette cohérence et la Ville peut donner un exemple dans ce domaine.

Pour récapituler, nous maintenons la deuxième invite actuelle, qui est, en quelque sorte, un préambule et reste d'actualité, contrairement aux apparences. J'espère que vous n'êtes pas sans savoir que le lobbying est extrêmement intensif actuellement pour redémarrer là où la conférence de Seattle a échoué, c'est-à-dire étendre l'ordre du jour de l'OMC à de nouveaux secteurs d'activités internationales. De par mon travail, je sais, par exemple, qu'ils envisagent d'y inclure l'enseignement et de l'étiqueter comme service commercial. Je vous laisse imaginer les conséquences de cette décision. Nous ne refusons pas la discussion, mais il faut que tous les acteurs concernés puissent être prêts, pas seulement les multinationales ou quelques grandes puissances économiques comme les Etats-Unis.

Le moratoire est donc toujours nécessaire et il faut le réaffirmer pour donner à tout le monde le temps de se préparer à ces discussions. Nous maintenons donc la deuxième invite, qui devient la première invite; nous enlevons la première et la troisième invites et nous les remplaçons par les trois nouvelles que je vous ai citées.

M. Alain Marquet (Ve). Les Verts tiennent à faire une déclaration de politique «principielle» sur cet objet. Même si M. Muller s'est donné la peine de nous rappeler l'antienne libérale, qui consiste à nous seriner sans arrêt que nous n'aurions pas qualité pour agir, rien de ce qui est humain ne devant nous être étranger, nous nous sentons parfaitement concernés par cet objet.

En effet, la lutte contre la politique menée par l'OMC n'est pas nouvelle; la course aux profits n'est pas nouvelle; la concentration des pouvoirs n'est pas nouvelle; le mépris ouvertement affiché par les nantis pour les populations qui souffrent n'est pas nouveau. Tout cela devient simplement chaque jour un peu plus odieux! L'ancêtre de l'OMC, le GATT, fondé en 1948, avait déjà fait l'objet de nombreuses critiques. Ce qui a pu paraître nouveau dans les quelques décennies que nous venons de vivre, c'est le paradoxe permanent entre un discours qui

consiste à affirmer que la misère est insupportable, que la souffrance doit être combattue, que l'éducation doit être encouragée, que la santé doit être assurée, que l'alimentation doit être répartie et la réalité des actes qui démontrent que les fameux 0,7% des budgets des collectivités, qui pourraient suffire à résorber ou tout le moins à atténuer la détresse et la misère dans le monde, ne sont utilisés à cette fin que dans de très rares endroits et même pas dans notre Ville.

Dans ces conditions, compter sur l'actuelle politique menée par l'OMC pour redresser la barre est totalement illusoire. Tant que l'OMC continue à considérer que la faim, la misère, l'abandon ne sont pas des créneaux porteurs ni des marchés juteux, que le «packaging» est lamentable et que le retour sur investissements s'apparente à des clopinettes, il vaut mieux laisser tomber!

Plus grave: dans l'idéologie du tout à l'économie, la spoliation réglementée, le vol instrumentalisé, l'oubli érigé en droit absolu et palliatif – bref, l'ignominie – la négation de l'être, la foire d'empoigne, la version puissance euro/dollar de la loi de la jungle sont érigés pour le moment en valeurs modèles par l'OMC. Dans ce cas-là, c'est non, non et non! Non à cette OMC, non à la honte. Victor Hugo disait: «Vous voulez la pauvreté combattue, je veux la misère vaincue»; il le dirait encore aujourd'hui et je le dirais avec lui. Encore une citation. Rousseau: «On a tout avec de l'argent, hormis des mœurs et des citoyens.» L'OMC nous y emmène directement.

Pour notre part, nous restons plus fermement que jamais attachés à des collectivités qui favorisent, privilégient et encouragent la primauté de l'individu, respecté au sein de son groupe, sur l'argent et les dividendes. C'est pourquoi nous tenons à exprimer toute notre défiance face à la politique actuelle menée par l'OMC. L'OMC pourrait être l'outil d'une politique humaine, elle ne l'est pas; l'OMC pourrait offrir la clé de répartition des biens disponibles, elle ne le fait pas; l'OMC pourrait être l'instrument politique d'une réorganisation équitable des flux commerciaux, elle ne l'est pas; l'OMC pourrait appliquer honnêtement les principes reconnus du développement durable, elle ne le fait pas. Elle ne mérite donc que notre défiance, notre méfiance, parfois même notre dégoût et notre écœurement. Ainsi donc, notre défiance dans l'attente de l'application d'une politique plus humaine s'exprimera par l'adoption de la motion amendée, telle qu'elle vous a été présentée et développée par M. Kanaan. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Muller, maire. Monsieur Marquet, je suis désolé d'avoir entendu vos paroles qui, tout d'abord, étaient légèrement insultantes à mon intention, car, ce que j'ai dit tout à l'heure, je l'ai dit dans un esprit de calme, de sérénité et je ne vous ai pas seriné, me semble-t-il, de redites ou de redondances comme vous venez de l'affirmer. Deuxièmement, j'aimerais une fois pour toutes tordre le cou à une notion que vous répétez sans cesse et qui n'a rien à voir avec nos doctrines

libérales – libérale humaniste en ce qui concerne la mienne. Vous faites un doux mélange entre l’ultralibéralisme, la globalisation et le Parti libéral. Franchement, c’est un vieux combat qui devrait cesser.

Monsieur Marquet, je crois qu’une certaine méconnaissance des dossiers vous a inspiré vos paroles. Vous pouvez critiquer certains aspects de l’OMC et je crois que c’est bien de le faire, car une entreprise comme celle-là est perfectible et mérite que l’on fasse des remarques. Cependant, vous devriez savoir qu’un bon nombre de pays en voie de développement, que l’on appelle les moins favorisés du monde, sont heureux d’avoir l’OMC. Je prends deux exemples, que m’ont cités soit des ministres, soit des ambassadeurs que j’ai rencontrés dans le cadre de discussions sur l’OMC durant cette année. Premier exemple: le cacao en Côte-d’Ivoire; il y a une multinationale – pas forcément éloignée de chez nous, n’est-ce pas – qui s’occupe de la collecte du cacao et de la production de chocolat. Eh bien, grâce à l’OMC, les flux sont maintenant contrôlés et la Côte-d’Ivoire est contente de savoir que les sociétés qui font du négoce de cacao ont besoin de régulation. Je prends un autre exemple: les bananes du Nicaragua. J’ai discuté avec l’ambassadeur du Nicaragua auprès de l’OMC et de l’ONU, qui me disait: «Nous, petit pays, pauvre pays, le Nicaragua, nous sommes contents qu’il y ait une régulation qui passe par l’entremise de l’OMC.» Sans quoi, et vous le savez très bien, les multinationales, qui sont très actives dans ce domaine-là, raserait tout. Vous voyez qu’il y a pour ces pays-là un côté positif à la régulation prônée par l’OMC.

Pour le reste, concernant l’Agenda 21, sachez, Monsieur Marquet, que le Conseil administratif et celui qui vous parle soutiennent l’Agenda 21. Nous l’avons déjà prouvé dans ce Conseil municipal par toutes sortes de mesures que nous avons prises. Alors, s’il vous plaît, ne soyez pas si agressif lorsque vous parlez d’une organisation mondiale qui fait son travail et qui essaie de réguler, justement, le capitalisme sauvage que vous combattez et que je combats aussi.

M. Armand Schweingruber (L). Après ce que j’ai entendu tout à l’heure, ma première réaction est de dire que tout ce qui est exagéré est insignifiant. Quand j’ai lu les papiers d’abord et que j’ai entendu les commentaires ensuite, j’ai réellement sursauté et je vais vous dire pourquoi. Je vais m’exprimer en quatre points, si vous me le permettez.

Je me suis tout d’abord demandé, en lisant les textes, si les motionnaires savaient bien quel est le rôle réel de l’OMC, s’ils savaient comment elle fonctionne et même s’ils avaient bien compris les causes de la mondialisation qu’ils déplorent et qui révolutionne l’économie de la planète. Il faut simplement rappeler que l’OMC est l’héritière du GATT, créé en 1948, établi à Genève, dont le but

était de mettre fin au régime antérieur dont l'origine remontait au XIX^e siècle et qui était l'unique régime des relations commerciales bilatérales. C'est dans ce régime ancien que l'on pouvait vraiment dire que c'était la loi du plus fort qui régnait sur les marchés. Le but des institutions mises en place dès 1948 a été de remplacer les négociations bilatérales par un système multilatéral, afin d'éliminer les protectionnismes abusifs et de créer les règles d'un marché aussi ordonné que possible. Les quelque cinquante ans qu'a duré le GATT n'ont pas été sans quelques succès évidents dans le domaine de l'augmentation du commerce mondial au profit, également, des pays en voie de développement.

Il faut souligner à ce sujet que les membres du GATT étaient, il y a peu d'années, une centaine et que l'OMC qui en est l'héritière comprend 134 membres, dont les trois quarts sont des pays en voie de développement. Si ces derniers ne pouvaient rien en tirer, ils n'y seraient pas. A ce jour, il y a encore une trentaine de candidatures de pays qui attendent sur le pas de porte, à commencer par la Russie et la Chine, ce qui n'est pas rien.

Le but essentiel de l'OMC a été d'instituer un lieu de négociations commerciales, qui doivent précisément remplacer la loi de la jungle telle qu'elle pouvait exister auparavant. C'est aussi un lieu de règlement des différends, quand il s'en produit, et un lieu d'arbitrage, quand il y a des litiges. Même si tout ne fonctionne pas à la perfection, ce sont tout de même là des résultats essentiels. Voilà le préambule par lequel il fallait commencer.

L'OMC a pris le relais du GATT, créé en 1948; après les accords conclus dans le cadre de cette institution en principe provisoire, l'OMC l'a transformée en une institution permanente dès 1995. Il est clair qu'elle n'est pas parfaite, que la conférence de Seattle a été un échec, probablement parce qu'elle a été insuffisamment préparée, mais il n'en demeure pas moins que l'institution de l'OMC demeure irremplaçable. Je me demande ce que l'on pourrait mettre à sa place si elle n'existait pas. Je le redis: ce serait simplement la loi de la jungle.

Quant à la mondialisation, dont on parle beaucoup, il faut simplement constater que c'est le résultat inéluctable, incontournable, du développement des télécommunications à l'échelle universelle, qui fait de la planète un unique village. On peut le déplorer; cela peut accroître la puissance des multinationales, mais, au point où nous en sommes, c'est une évolution aussi fondamentale que la Révolution industrielle des XVIII^e et XIX^e siècles et il faut «faire avec» en la gérant le mieux possible. Cela, c'était mon premier commentaire.

Deuxième point: les motionnaires demandent un moratoire pour le nouveau cycle de négociations projetées, mais quand j'ai lu le texte j'ai cherché le contenu; je n'ai rien trouvé qu'une grande déclaration de principe qui, pour moi, n'a aucune substance réelle. Il faut alors savoir que le rôle de l'OMC est, en

résumé, d'administrer les accords commerciaux qui ont été conclus, d'encadrer les négociations commerciales en cours et à venir, de régler les différends – comme je l'ai déjà dit – et d'assurer un suivi des politiques commerciales nationales pour garantir le respect des conventions qui ont été signées.

Des pas en avant ont déjà été faits dans le domaine de l'agriculture et des services; dans le futur, des chapitres nouveaux vont s'ouvrir, avec plus ou moins de retard, pour les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'agriculture, les services, la propriété intellectuelle, les textiles, les technologies de l'information, le commerce électronique, la politique de la concurrence, l'environnement, la transparence des marchés publics, les normes du travail. Cela figure au programme; je l'ai vérifié. C'est ce que j'aurais aimé lire dans le texte pour qu'il ait une substance, car, pour moi, il n'en avait pas.

Troisième point: j'en reviens à la Suisse. Comme M. le maire l'a déjà rappelé, seuls le Conseil fédéral et le Secrétariat à l'économie ont les compétences nécessaires pour traiter des sujets pareils. J'estime qu'ils l'ont fait avec une efficacité remarquable et j'en ai pour preuve, notamment, les concessions en faveur de la Suisse obtenues par le Conseil fédéral et ses délégués dans le domaine agricole pour que ce secteur d'activité-là soit considéré comme un prestataire d'utilité publique au bénéfice de toute la population. Cela a permis la mise en place des paiements directs, condition de survie de l'agriculture en Suisse. C'est une preuve que nos autorités fédérales sont parfaitement conscientes de l'importance du facteur humain et social dans les négociations commerciales.

Quatrième point: il faut se rappeler qu'il y a quelques années seulement le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat du canton de Genève se sont battus pour que l'OMC reste à Genève, afin de consolider la vocation internationale de notre cité, au lieu que cette organisation déménage à Bonn, où on lui avait déjà fait un pont d'or pour l'accueillir. Dans ces conditions, l'OMC est notre hôte; elle est notre invitée et l'appel à favoriser les ONG qui s'opposent à elle, c'est pire qu'une impolitesse, c'est un geste indécent! Il est désastreux pour l'image et la réputation de notre cité sur le plan international. (*Remarques.*) Certains ricanent, mais je parle très sérieusement.

Il me reste à dire quelques mots sur les amendements qui ont été proposés. L'impression qu'ils donnent, c'est que leurs auteurs ont certainement été un peu surpris, si ce n'est choqués, par le ton pour le moins acéré de la motion originelle. C'est un peu plus nuancé, mais, néanmoins, il me semble que le fond reste le même. Alors, en guise de commentaire au sujet de ces amendements, particulièrement la première invite, je pense que le Conseil fédéral n'a pas de leçons à recevoir du Conseil municipal de la Ville de Genève. Il n'y a pas, dans cette salle, les compétences et les connaissances nécessaires pour parler avec efficacité et en connaissance de cause des négociations que mène le Conseil fédéral au niveau international et, notamment, dans le cadre de l'OMC.

D'autre part, la demande au Conseil administratif de la Ville de soutenir les organisations parallèles à l'OMC est un peu plus nuancée, mais cela équivaut en pratique à demander à ce Conseil administratif de s'afficher ouvertement comme opposant à l'OMC, qui est l'invitée de notre ville. C'est aussi déplacé que déplorable!

Je reviens au troisième point des amendements où il est demandé au Conseil administratif de favoriser les entreprises qui respectent certains critères sociaux et humains. C'est une idée louable, mais je souligne que la majorité des entreprises avec lesquelles traite la Ville respectent déjà ces critères et, s'il y avait des moutons noirs qui arrivaient à se glisser parmi elles, je me demande bien comment il serait possible de les dépister. Sur le plan de l'efficacité, il me semble que c'est un simple coup d'épée dans l'eau, d'une parfaite inutilité. En résumé, ces textes, aussi bien la motion que les amendements, sont pour nous sans aucune portée réelle. Cela ne fait pas plus d'effet qu'un coup de cymbale dans une fanfare de village, ou une «gueulée» contre l'arbitre dans un match de football quand il prend une décision qui ne plaît pas aux spectateurs. Je pense que c'est du bricolage indigne de notre Conseil municipal, une démonstration ne dépassant pas le niveau du Café du Commerce.

Pour toutes ces raisons, le bon sens demanderait que la motion comme les amendements soit retirés, mais il est bien évident que cela ne sera pas le cas. Donc, au nom du groupe libéral, je recommande au Conseil municipal de rejeter avec la plus grande clarté les textes qui nous sont soumis. J'ajoute que, si des personnes dans cette salle désapprouvent l'OMC et son fonctionnement, il y a assez de manifestations, y compris dans notre ville, auxquelles elles peuvent se joindre à titre individuel; rien ne les en empêche. Mais d'ici à mouiller le Conseil municipal dans un vote majorité contre minorité, c'est, de mon point de vue, inadmissible!

Pour conclure, j'aimerais rappeler le titre d'un ouvrage de philosophie politique, rédigé il y a plus de quarante ans par une grande philosophe de notoriété internationale, qui réside dans notre canton, s'intitulant «Idéologies et réalité». Je souhaiterais vivement que, dans ce Conseil, on fasse un peu moins d'idéologie et que l'on descende un peu plus au niveau des réalités de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Lorsque j'ai demandé la parole tout à l'heure, c'était pour poser une question à M. le maire mais, après avoir entendu le préopinant faire un discours idéologique et disant, entre autres, à un moment donné, que ce genre de motion donnait une image désastreuse de nous auprès d'un certain nombre de milieux, dont il s'est autoproclamé comme représentant,

je tiens à dire, connaissant l'image désastreuse que nous avons les uns et les autres à gauche auprès de ces milieux-là, que nous n'avons absolument rien à perdre à dire ce que nous pensons de ce culte de l'argent que vous défendez au détriment de la justice sociale. Pensez ce que vous voulez; la lutte n'a pas lieu seulement dans la rue ou au sein des instances internationales, mais également dans les parlements, quels qu'ils soient, et à l'intérieur de chacun d'entre nous. Lorsque, les uns et les autres, nous interrogeons notre conscience par rapport à ce qui doit être fait pour le bien de l'humanité, nous concluons à une seule chose: il faut absolument lutter contre ce culte du profit, contre cette injustice qui est générée et répandue par l'OMC.

Mon préopinant a dit tout à l'heure que, avant, c'était la loi du plus fort, mais nous savons tous et toutes ici que jamais la loi du plus fort n'a été aussi violente qu'aujourd'hui. On sait parfaitement qui, aujourd'hui, mène la politique mondiale à travers l'OMC, à travers le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et bien d'autres. Chacun sait que ce sont les Etats-Unis, qui font absolument ce qu'ils veulent, aussi bien dans le cadre de l'OMC que dans le cadre du Fonds monétaire international. Qu'on ne vienne pas nous dire que cette OMC a permis d'améliorer le sort de l'humanité, car la misère n'a jamais été aussi répandue; la pauvreté n'a jamais été aussi violente; les inégalités n'ont jamais été aussi criantes.

Qu'on ne dise pas aujourd'hui que c'est grâce à l'OMC que l'humanité va progresser; non, c'est grâce à la lutte pour la justice sociale et c'est justement en luttant, ici et ailleurs, contre cette mainmise d'une petite minorité que vous représentez sur l'économie mondiale et sur les richesses du monde que nous allons pouvoir vaincre la pauvreté et la misère et aller de l'avant, en accord avec ce que j'ai appelé tout à l'heure la conscience profonde des uns et des autres.

Je voudrais terminer en posant une question à M. le maire. Tout à l'heure, il nous a dit qu'il avait discuté avec des ambassadeurs de l'OMC et d'autres de problèmes africains. Ma question est: à quel titre et pourquoi? Puisqu'il nous demandait dans sa précédente intervention de ne pas nous occuper des histoires de l'OMC, sans quoi on se départirait des préoccupations qui devraient être les nôtres. Alors, à quel titre et pourquoi discute-t-il de l'OMC avec les ambassadeurs? Il devrait s'occuper uniquement des problèmes de comptabilité de la Ville de Genève, si je devais suivre son raisonnement. C'est vraiment quelque chose qui me surprend de sa part. Ma dernière question est pour lui demander s'il est intervenu en son nom personnel ou au nom du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Monsieur Mouhanna, il se trouve qu'il y a de temps en temps à Genève des réunions dites «sociales», où la communauté internationale rencontre la communauté locale. De ce fait, le Conseil administratif, mes

collègues et moi-même, nous rencontrons des ministres, des ambassadeurs, des directeurs d'agences onusiennes avec lesquels nous discutons, simplement dans un esprit d'amitié, et nous abordons parfois des sujets importants comme, justement, la reconnaissance de l'OMC par les pays les moins favorisés. C'est la raison pour laquelle j'ai pu vous citer ces deux exemples. Je crois que c'est tout; il n'y a pas d'autres réponses à apporter. C'est simplement le rôle des autorités de ce canton, de cette commune de recevoir et d'accueillir à bras ouverts ces gens et ces étrangers, car ils ont besoin de nous connaître aussi.

Pour répondre à la deuxième question, il est clair qu'il s'agit d'une vision personnelle. Je n'ai pas parlé avec mes collègues de la petite explication que je vous ai donnée, toujours dans des termes extrêmement courtois, au sujet des objets qui sont à traiter ici et de nos compétences, en tant que Conseil administratif, par rapport au Conseil fédéral. C'est tout, il n'y a rien d'autre; il n'y a pas de tort à chercher derrière ce que je vous ai dit tout à l'heure.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). J'aimerais faire trois remarques très brèves, parce que, effectivement, ce sont des débats qui ont davantage leur place à l'ONU qu'ici. Premièrement, Monsieur Muller, vous avez parlé du libéralisme et, souvent, les représentants du Parti libéral en parlent. J'aimerais, comme vous, distinguer différents libéralismes. Je ne vais pas faire une dissertation, mais il faut au moins citer les têtes de chapeaux. Il y a au moins trois libéralismes: un libéralisme historique, qui s'oppose à l'ancien régime; on peut citer notamment Tocqueville et Benjamin Constant, qui est la racine historique du libéralisme auquel alors je souscris. Je suis libéral dans ce sens-là. En plus, Benjamin Constant était genevois – je m'y retrouve.

Il y a un deuxième libéralisme, qui correspond plus, me semble-t-il, à un certain nombre de représentants du Parti libéral. Il a un enracinement plus local, plus national, qui s'inscrit à l'intérieur d'une collectivité publique pour défendre les intérêts d'une certaine partie de la population. Puis il y a un troisième libéralisme, celui que, pompeusement, on nomme le néolibéralisme. Il s'agit en fait de l'ultralibéralisme de la mondialisation, dont quelques-uns se font parfois l'écho dans le Parti libéral, mais ce n'est pas la majorité du parti relativement traditionnel que représente, en tout cas à Genève, le Parti libéral. Voilà les trois aspects du libéralisme que l'on mêlange souvent, parfois un peu à dessein.

Ma deuxième remarque concerne l'OMC. Je ne vais peut-être pas faire très plaisir à certains de mes camarades, mais je crois qu'avec l'OMC on s'est trouvé un bouc émissaire. Je signale tout de suite que je suis membre d'ATTAC et que je soutiens tout à fait les mouvements de ce genre. Je trouve qu'il y a une prise de conscience, ne serait-ce qu'à partir des mouvements zapatistes, par exemple – je

ne veux pas revenir sur toute l'histoire de la quête de Zapata, que je soutiens. Je pense qu'il y a une nouvelle perspective pour ce mouvement avec le commandant Marcos. Tout cela est lié. Je pense tout de même que l'OMC est un peu le bouc émissaire de tout cela, dans la mesure où – M. Schweingruber, en quelque sorte, le disait – l'OMC est tout de même là pour tenter de fixer quelques règles minimales au marché. C'est un peu ennuyeux de s'en prendre à ceux qui tentent de mettre un peu d'ordre en disant qu'il y a trop de désordre. Là, il me semble qu'il y a parfois dans nos rangs un peu de confusion, bien que, je le rappelle, je soutienne ATTAC, dont je suis membre.

J'aimerais dire que toutes ces discussions, en fait, nous renvoient au problème des normes internationales. Régulation du marché, certes, mais absence de normes et augmentation des inégalités, que ce soit dans nos pays ou dans ceux du tiers monde. Les normes internationales, édictées aussi bien par l'OMS que par le BIT, devraient être le cadre à l'intérieur duquel les discussions de l'OMC, de la Cnuccd ou de n'importe quelle organisation s'occupant du commerce s'inscriraient. Malheureusement, c'est l'inverse. Les normes internationales OIT/BIT sont mises de côté et, par ailleurs, on promeut l'économie. C'est cette espèce de dichotomie entre, d'une part, ce qu'est un être humain dans toutes ses dimensions – éthique, morale, etc. – représentées par des normes onusiennes qui ne s'appliquent pas et, d'autre part, des sanctions, la réalité de l'économie, la Cnuccd, l'OMC, dont les discussions entraînent des actions et dont le résultat des négociations est effectivement mis en œuvre.

Il me semble qu'il y a beaucoup de confusion dans ces débats et il serait souhaitable que les normes onusiennes trouvent aussi un certain nombre d'applications, au moins autant que celles que l'OMC peut avancer.

La présidente. J'aimerais saluer dans la tribune du public notre ancien collègue M. Jean-Louis Fasio. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Maudet (R). J'ai été un peu surpris par l'intervention de M. Paillard et j'aimerais l'en remercier, car je crois qu'elle est assez pertinente; elle montre surtout que la motion qui nous est présentée ce soir rate son but. C'est du moins notre opinion. Nous ne développerons pas de palabres idéologiques sur la question, car nous pensons que cela a déjà été fait et nous nous inscrirons, pour le domaine idéologique, dans la droite ligne de ce qui a été exprimé par notre collègue M. Schweingruber, avec pertinence et excellence, dans son intervention.

Pour notre part, nous nous inscrivons dans la réalité, dans le concret. Nous avons démontré à plusieurs reprises que le Parti radical soutenait le développement

de la démocratie participative et des ONG, notamment en soutenant concrètement et financièrement une association telle que Mandat international, qui permet précisément à des ONG de faire leur travail démocratique vis-à-vis de l'OMC.

Nous sommes donc favorables à une démarche participative et non pas exclusive, comme le dessinait cette motion dans sa première formulation. Dans la deuxième formulation, les amendements qui nous sont proposés sont à nos yeux une forme d'aseptisation et le fond reste le même. Nous refuserons donc cette motion, car nous pensons qu'il ne faut pas tirer sur l'arbitre, mais au contraire le renforcer et lui donner plus de moyens. Cette motion ne permet pas d'atteindre ce but-là. Nous savons toutefois, et M. Paillard l'a rappelé à bon escient, que l'arbitre n'est pas encore parfait. On doit viser à son amélioration, pas le détruire.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté l'intervention des personnes favorables à l'OMC et à la ligne directrice de sa politique, qu'elle essaie d'adapter en fonction des pays, ainsi que tous les collègues qui ont attiré l'attention de ce Conseil municipal sur la réalité. Dans la réalité, il existe des pays qu'on appelle les pays pauvres, qui essaient d'améliorer leurs conditions, et il y a les pays qui dominent le monde. Or, ce soir, personne n'a dit qui est derrière toutes ces affaires; Mesdames et Messieurs, ce sont les multinationales! Ces dernières et les banques dirigent certains pays. Prenez l'Amérique: si vous enlevez les multinationales, les banques et les dollars, les Etats-Unis n'existent plus. Il faudrait quand même faire un lien entre l'Organisation mondiale du commerce, etc., et certains pays qui essaient de collaborer avec ces organisations et se demander qui est réellement derrière tout cela.

Je lis dans les journaux, comme vous le faites tous, qu'Alstom, à Belfort, fait vivre Belfort; quant à ABB, dont les bons Suisses ont 51% des actions: 1600 emplois supprimés, on transfère le travail dans un autre pays parce que cela rapporte plus. Mais que fait l'OMC dans ces affaires-là? Je tiens à dire à M. Kanaan que le Parti socialiste est au Conseil fédéral et qu'il ne s'est jamais beaucoup exprimé là-dessus. Quelle est la différence entre radicaux, démocrates-chrétiens ou socialistes au Conseil fédéral? Moi, je suis incapable de le dire.

Mesdames et Messieurs, le pouvoir privé est beaucoup plus puissant que n'importe quel pays. Cela doit aussi déterminer votre choix lors du vote de cette motion qui attire l'attention de notre Ville. Que notre commune s'exprime, cela sera peut-être un tout petit apport dans la mise au point de l'OMC, mais cela fera réfléchir ses responsables sur de nombreux points en rapport avec l'état de la société actuelle.

Même si vous êtes contre, en vertu de petits arguments qui sont des règlements, je vous encourage à tenter quelque chose en votant pour. Vous ne ferez pas

de tort au Parti libéral, mais il est vrai que vous en ferez à une grosse multinationale, qui vous soutient lors des élections. Je comprends donc pourquoi vous êtes contre.

Mis aux voix, l'amendement proposé par les partis de l'Alternative est accepté à la majorité (opposition des libéraux, des radicaux et de quelques démocrates-chrétiens et abstention de quelques membres du PDC).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (opposition des libéraux, des radicaux et de deux membres du PDC et abstention de cinq membres du PDC).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal et le Conseil administratif de la Ville de Genève

- demandent au Conseil fédéral de tout mettre en œuvre pour que la Suisse se batte pour un moratoire à l'OMC;
- insistent sur la nécessité de développer rapidement une véritable régulation internationale, transparente et démocratique sur la forme comme sur le fond, de l'économie mondialisée, afin d'imposer des critères sociaux, écologiques et culturels à son fonctionnement.

Le Conseil municipal

- demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires afin de renforcer le soutien de la Ville de Genève aux ONG (organisations non gouvernementales) agissant dans ce but;
- demande au Conseil administratif de travailler, dans la mesure du possible, avec des entreprises (y compris les fournisseurs de matériel, prestations et services) s'engageant à réellement respecter ces critères.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

La présidente. J'excuse l'absence momentanée de M. Tornare, qui avait un rendez-vous important concernant la petite enfance. Il sera là en principe à 18 h 45, pour les questions, si nous pouvons les traiter à ce moment.

5 Motion de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, François Henry, Guy Savary, Mmes Renate Cornu et Alexandra Rys: «Pour un soutien concret à l'artisanat genevois» (M-46)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'artisanat en général et l'ensemble des métiers d'art en particulier, de par leurs valeurs traditionnelles, leurs spécificités et leur nombre, constituent un secteur économique non négligeable et font partie intégrante du patrimoine culturel genevois;
- l'apprentissage et l'exercice des métiers d'art (ébénisterie, marqueterie, sellerie, verrerie, lutherie, ferronnerie, serrurerie, joaillerie, charpente, encadrement, peinture décorative, gravure, courtepoinTE, émaillerie, tapisserie, céramique, décoration en porcelaine, reliure, fonderie, marbrerie, etc.) devraient être davantage valorisés auprès de la population genevoise, notamment afin d'inciter les jeunes à choisir ces métiers;
- les artisans genevois, disséminés en une multitude de petites entreprises, n'ont pas de lieu fixe où présenter en permanence des objets issus de leur précieux savoir-faire, témoins de leur vitalité actuelle et de leur époque;
- la Maison Tavel, en tant qu'un des «maillons» de la «chaîne» du Musée d'art et d'histoire, est principalement vouée à l'exposition du patrimoine artisanal et mobilier genevois à travers les siècles,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à créer, par exemple dans le cadre de la Maison Tavel, un espace dévolu à l'exposition et à la promotion du travail et des œuvres d'artisans porteurs d'un métier d'art à Genève.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je serai relativement bref sur ce sujet un peu plus prosaïque. Cette motion, que vous avez pu lire, qui part d'un constat assez simple, concerne de nombreux artisans exerçant leur profession sur le territoire de la ville et du canton de Genève. Ils sont autant de témoignages de créativité et de vitalité du tissu artisanal, qui avait d'ailleurs suscité à l'époque la création d'un prix de l'artisanat par M^{me} Rossi, ancienne magistrate au Conseil administratif. Sauf erreur de ma part, ce prix a été cantonalisé depuis.

De nos jours, certaines de ces professions sont malheureusement sinistrées. Leur nombre est en baisse. Des professions disparaissent, des certificats fédéraux de capacité (CFC) se font de moins en moins. Chaque artisan qui disparaît repré-

¹ Annoncée, 2345.

sente un peu de patrimoine artisanal et artistique que l'on perd. Pourquoi? Parce que ces métiers ne sont pas valorisés. Ce sont de petites et moyennes entreprises qui n'ont pas forcément l'occasion de s'attarder à la promotion de leurs produits et de leur patrimoine.

C'est pourquoi l'idée nous est venue, à nous, les six motionnaires, de proposer que nous consacrons une salle de la Maison Tavel à la promotion de cet artisanat genevois, à la promotion d'un artisanat du XX^e siècle, pas forcément statique, avec une participation active des artisans pour qu'ils démontrent leur savoir-faire, qu'ils puissent le présenter au public et susciter des vocations en matière d'apprentissage. Tout cela, donc, dans le cadre du magnifique écrin de la Maison Tavel, qui est consacrée en bonne partie à la promotion du mobilier, des vases et poteries que comprend notamment le patrimoine genevois des siècles passés. Nous pensons que c'est une manière efficace, intelligente et à moindre coût pour une collectivité telle que la nôtre, qui a une responsabilité dans ce domaine, de soutenir l'artisanat.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je crois qu'il est important de souligner un point: cet espace d'exposition a un double but. En effet, pour que des jeunes s'intéressent à ces métiers, il faut qu'ils puissent les exercer pour gagner leur vie et, pour ce faire, il faut trouver des gens qui soient intéressés à acheter le fruit de leur travail. L'exposition doit avoir pour but d'encourager des vocations, de faire connaître des métiers, de susciter des achats et des intérêts potentiels.

Nous aimerions aussi souligner qu'il n'est pas inutile de se préoccuper dans cette enceinte de l'artisanat, car, finalement, sur ces bancs, toutes sortes de métiers et de catégories sociales sont représentés, hormis celle des artisans.

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). On a parlé de débouchés, de CFC; pour ma part, j'aimerais quand même, tout en vous disant mon intérêt pour une exposition sur les métiers d'art à la Maison Tavel, apporter une certaine nuance. Ce qui permet à des métiers d'exister, ce sont les besoins de la population. Lorsque j'entends qu'il faut inciter les jeunes à choisir, notamment, les métiers de verrier, d'ébéniste ou de luthier, je pense que c'est fort louable et généreux, mais que cela ne correspond pas nécessairement à la réalité professionnelle et aux débouchés qu'offre l'économie pour ces métiers-là.

Je dirai oui à une exposition pour présenter les métiers d'art, parce que je crois qu'on peut conserver un patrimoine des métiers d'art comme on a un patri-

moine industriel. Toutefois, si nous devons nous lancer dans une promotion de certains de ces métiers, j'estime que ce serait assez irréaliste. Effectivement, dans la réalité, nous constatons que l'économie ne manifeste pas de besoins dans certains de ces domaines. Au niveau des métiers du bois, par exemple, les effectifs des écoles d'art et métiers, du CEPTA notamment, nous permettent tout à fait de répondre aux besoins de l'économie, sans qu'il y ait besoin d'une promotion particulière pour ce type de métiers.

Dans la mesure où cette motion est renvoyée au Conseil administratif, je demanderai au Conseil administratif d'être attentif à cet aspect des choses. Je vous remercie de votre attention.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, j'espère avoir droit à la même attention que mon collègue Lathion tout à l'heure. Cette motion a un aspect très paradoxal: elle vise à soutenir l'artisanat et, pour ce faire, elle ne propose rien de mieux que de mettre l'artisanat au musée. En principe, quand on met une activité humaine au musée, c'est soit qu'elle est en voie de disparition proche, soit que, malheureusement, elle a déjà disparu.

Or, si on y regarde de près, l'artisanat genevois existe encore; il a même une certaine vivacité. Si on veut le maintenir en l'état et même, mieux, le développer, je crois que la première chose à faire est de le faire travailler. Il faut préférer cet artisanat genevois aux trusts, aux surfaces commerciales et au téléshopping auxquels on recourt habituellement; il faut préférer la qualité à la quantité, l'objet bien fait au gadget, et tout cela dans une optique de développement durable. Je vous invite donc à profiter de cet artisanat local.

Au reste, si vous pensez que mettre une parcelle d'artisanat à la Maison Tavel peut provoquer un déclic ou un réflexe salvateur de consommateurs auprès de nos concitoyens, alors, certes, le Parti socialiste votera cette motion et demandera au Conseil administratif de travailler dans ce sens, même si, par certains côtés, on a l'impression de faire un travail de taxidermiste.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). M. Deshusses m'a ôté une partie des paroles que j'aurais voulu dire. Nous avons le même souci de préserver l'artisanat, mais, ce qui fait vivre les artisans, ce n'est pas l'admiration, même s'ils en ont aussi besoin, c'est surtout d'avoir des clients, des objets à proposer, qu'on vienne les consulter et qu'on ait besoin de leurs services.

Nous pensons qu'il faudrait que les artisans aient des ateliers dans les lieux animés des quartiers. C'est peut-être là une des solutions qu'on pourrait proposer

dans cette ville. Il faudrait que le prix des arcades soit accessible. Il faudrait également voter des plans d'utilisation du sol qui nous permettraient d'avoir un endroit en pleine ville où on puisse aussi avoir des arcades à loyer bon marché pour les artisans.

Il y a beaucoup de partisans de cette motion qui ne sont pas forcément d'accord de donner une bonne place aux artisans qui ne rapportent pas grand-chose. Finalement, je pense qu'il faut plutôt refuser cette motion, car ces artisans n'ont rien à faire au musée; ils doivent faire partie de notre vie quotidienne.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Pour répondre à ce projet de motion, j'aimerais rappeler que la Maison Tavel expose des objets issus des collections du Musée d'art et d'histoire dans la perspective de l'histoire urbaine locale. A ce titre, on y trouve des témoignages de la production artisanale locale du temps passé. Les objets ont fait l'objet d'un choix muséographique et sont présentés thématiquement.

La question soulevée par la motion relève d'une autre perspective, celle de la promotion des métiers artisanaux et plus particulièrement des métiers d'art. S'il peut être judicieux de faire une promotion dans ce domaine, afin d'attirer davantage de jeunes et d'assurer la pérennité du savoir-faire, il faudrait déjà être attentif aux activités qui se présentent aux Halles de l'île, grâce au Centre d'arts appliqués. En outre, une telle perspective relève de la promotion économique en général, et non pas de la conservation muséale en particulier. Il faut toutefois mentionner que certains de ces métiers d'art subsistent en partie grâce aux commandes des musées chargés de maintenir en état un patrimoine qui requiert ce type de compétences.

En l'occurrence, nous ne sommes pas opposés à votre demande de trouver des locaux, mais le département des affaires culturelles ne tient pas à changer la muséographie à la Maison Tavel conformément à votre demande.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition des Verts et 2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à créer, par exemple dans le cadre de la Maison Tavel, un espace dévolu à l'exposition et à la promotion du travail et des œuvres d'artisans porteurs d'un métier d'art à Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

La présidente. Une motion urgente a été déposée au début de cette séance et son texte vous a été distribué. Nous allons donc débattre maintenant de la clause d'urgence de cette motion.

6. Clause d'urgence sur la motion de MMM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion et M^{me} Alexandra Rys: «Convaincre plutôt que contraindre: pour un dimanche sans voitures» (M-89).

M^{me} Alexandra Rys (DC). Nous déposons cette motion avec une clause d'urgence, puisque la demande de crédit pour la journée sans voitures de cette année se situe relativement haut dans l'ordre du jour. Nous aurons l'occasion tout à l'heure d'expliquer pourquoi, à nouveau, il nous paraît qu'une journée sans voitures ne peut être qu'un dimanche. Il nous paraît donc logique de déposer cette motion avec clause d'urgence, les deux objets étant, bien entendu, indissociables.

La présidente. La parole n'étant pas demandée, je mets aux voix l'urgence de cette motion.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est refusée par 35 non contre 27 oui (2 abstentions).

7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan directeur communal des chemins pour piétons (PR-43).

Le Conseil administratif soumet à votre examen le projet de plan directeur des chemins pour piétons dont le crédit d'étude a été accepté le 18 mai 1999 (proposition N° 395).

Ce projet exprime une double volonté: poursuivre les efforts entrepris par notre commune depuis de nombreuses années afin de faciliter les déplacements des piétons et donner une impulsion nouvelle à la création de places et de véritables zones piétonnes dans les quartiers de la ville de Genève, ainsi que l'a exprimé le Conseil administratif dans son discours de législature.

En augmentant nos déplacements à pied, nous contribuons à améliorer la qualité de l'air et veillons à notre santé. En nous réappropriant des rues et des places, nous garantissons l'attrait, l'animation et la sécurité de la ville. Ces qualités conditionnent le développement durable et réalisent une des composantes de l'Agenda 21 de la Ville de Genève.

La première application communale de la loi sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre

Le Grand Conseil a adopté en décembre 1998 la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (L 1 60).

Cette loi est une première, dans le sens qu'elle donne aux communes la compétence d'établir un plan directeur des chemins pour piétons, alors que le réseau des chemins de randonnée pédestre (balisé par des panneaux de signalisation jaunes) est de la compétence cantonale.

La Ville de Genève est la première commune du canton à avoir établi un projet concrétisant les dispositions légales. Faute d'expérience directement utilisable, les services du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et le Service d'urbanisme ont eu de nombreux échanges lors de l'élaboration du projet afin de permettre à l'administration cantonale de dégager des directives et recommandations à l'intention des communes.

Pour la Ville de Genève, la loi L 1 60 apporte deux nouveautés essentielles:

– Le plan directeur engage les autorités entre elles

L'article 11 précise que «les autorités garantissent (...) une libre circulation des piétons sur ces chemins et prennent les mesures juridiques et techniques propres à assurer la continuité et le confort (...)». L'article 16 indique que «les plans adoptés (...) seront pris en compte par le Département de justice et police et des transports pour l'établissement de mesures concernant la circulation, notamment en matière de modération du trafic».

- Le plan directeur permet de justifier l'établissement de plans localisés de chemins pédestres qui ont force obligatoire pour chacun

Dans certains quartiers, des liaisons utiles à la population ne peuvent se concrétiser que sur des parcelles privées. C'est le cas dans le quartier des Allières pour lequel un plan localisé de chemin pédestre est en préparation afin de faciliter l'accès à l'école depuis le quartier des Tulipiers ainsi que les accès aux arrêts de transports publics. Ce type de plan est assimilable à un plan localisé de quartier et peut, si besoin est, ouvrir une procédure d'expropriation.

Le plan et la brochure explicative annexée

Le projet de plan directeur qui vous est soumis rassemble sous un même toit un grand nombre d'intentions, mais aussi des projets déjà lancés. Il précise et étend les propositions relatives au Plan piétons N^{os} 65, 66 et 395 en englobant deux volets essentiels: l'aménagement de places et de rues dans chaque quartier ainsi qu'une modération du trafic en correspondance avec la vie dans les quartiers.

Un plan directeur n'exprime pas directement un programme d'actions mais en donne le cadre. Par exemple les «rues de quartier»: le plan indique que ce réseau qui irrigue l'intérieur des quartiers ne doit être destiné qu'à accéder aux immeubles à l'intérieur d'une poche de modération. Cette rubrique définit un champ d'actions concrètes où les associations peuvent jouer un rôle important, afin de définir, au côté des autorités, les mesures les plus utiles: élargir des trottoirs, interdire une rue à la circulation, réorganiser le stationnement... ou ne rien modifier à la situation existante.

Un programme est par contre plus directement identifiable pour les rubriques «liaisons à créer», puisque l'objectif est univoque, et pour celles qui identifient des lieux de réaménagement de l'espace public sous «places» et «aire à priorité piétonne».

Le plan directeur est matérialisé sous la forme d'un plan à l'échelle 1/10 000 de la ville. Il constitue le document officiel du plan directeur soumis à la procédure d'adoption par le Conseil municipal, puis par le Conseil d'Etat.

Il rassemble un grand nombre d'informations avec des enjeux dont certains sont plus techniques que politiques. C'est pourquoi le plan est décomposé en cinq thématiques présentées et expliquées dans la brochure jointe à la présente proposition. Pour des raisons de commodité, le plan d'ensemble, dont une réduction se trouve en page 2 de la brochure, sera fourni aux commissaires lors de l'examen du projet.

Procédure de consultation et d'adoption du plan

Le projet a fait l'objet de nombreuses consultations. Il a été présenté à la Direction de l'aménagement du DAEL, à la commission d'urbanisme et au groupe transports de cette même commission, au Service du lac et des cours d'eau du DIAEE, à l'Office des transports et de la circulation du DJPT, à la Délégation à l'environnement du Conseil d'Etat, aux associations Coordination transports (CT), Groupe transports et économie (GTE), Union genevoise des piétons (UGP), ASPIC, ATE, aux communes limitrophes de la Ville et aux services de la Ville concernés.

Le projet soumis à l'examen du Conseil municipal tient compte des remarques reçues à mi-février 2000, soit celles des Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et Service du lac et des cours d'eau. Par contre, ce projet ne tient pas compte des réserves du Département de justice et police et des transports relatives au secteur à priorité piétonne du centre-ville qui sont parvenues à la fin du mois de janvier.

L'enquête publique devrait se terminer au moment où le Conseil municipal traitera de cette proposition, lors du premier débat. La commission chargée de l'examen du projet disposera ainsi de l'ensemble des observations.

Le Groupement transports et économie a demandé un report de l'enquête publique à l'automne afin d'être en mesure de consulter tous ses membres et de faire des propositions. Le Conseil administratif a estimé qu'il n'y a pas lieu de retarder l'enquête publique qui permettra au Conseil municipal d'apprécier les réactions diverses et les suites qu'il convient de donner.

Le projet définitif, tel qu'il ressortira du Conseil municipal sous forme de résolution, sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Mise en œuvre

La mise en œuvre concrète des mesures préconisées par le plan en est la raison d'être et c'est pourquoi la brochure explicative donne d'emblée quelques orientations en page 15.

Le Conseil administratif tient ici à préciser, volet par volet:

Volet 1 «Encourager la promenade»

La promotion de promenades va se poursuivre jusqu'à 2003 au moins, selon le crédit voté le 18 mai 1999. Il existe aujourd'hui quatre promenades dont les

dépliants d'information sont très demandés (environ 40 000 exemplaires par année et par promenade), une cinquième est en préparation le long de la rive droite du lac et du Rhône. Elle sera éditée en juin 2000. Le solde du crédit permettra d'ajouter 3 ou 4 parcours à cette collection.

Ces parcours ne sont pas dépourvus d'obstacles fonciers et d'inconfort sur certains tronçons. Les situations posant des problèmes fonciers seront traitées si nécessaire par l'établissement de plans localisés de chemins pour piétons et les investissements sont prévus au 19^e PFQ par une rubrique ad hoc. Le projet de plan localisé de chemins pour piétons du quartier des Allières-Tulipiers, dont l'étude est en cours, vise à la fois des objectifs «promenades» et des objectifs d'aménagement local. Une démarche similaire sera entreprise pour assurer une liaison entre le Bout-du-Monde et le plateau de Champel et répondre à la motion N° 7 acceptée par le Conseil municipal en décembre 1999.

Volet 2 «Valoriser des lieux, des places par quartier»

Le plan directeur identifie des lieux à aménager dans une perspective qui va au-delà de la législature. Pour la législature en cours, de nombreuses réalisations devraient voir le jour étant donné l'avancement des études. C'est le cas notamment de la place Bel-Air, de la rue du Rhône et de la place Longemalle sur la rive gauche et des places des Alpes et Dorcière, ainsi que les squares Pradier et Chantepoulet sur la rive droite.

Les quartiers ne sont pas en reste. En plus de la place des Nations dont l'étude d'aménagement est en cours et du Pré-l'Evêque où des mesures provisoires seront prises dès le départ de la poste, d'autres dossiers devraient être suffisamment avancés pour que les aménagements puissent être entrepris: la place Châteaubriand, l'espace public des Chaumettes devant l'Hôpital cantonal, la place des Augustins, etc.

Volet 3 «Faciliter les mouvements piétons»

Cet objectif est pris en compte lors de travaux habituels de réfection des chaussées. Il se réalise également par des travaux prévus au crédit de l'étape 2 du Plan piétons voté le 18 mai 1999, ou encore par des crédits ad hoc sur des objets particuliers comme le passage sous le pont du Mont-Blanc côté rive droite.

Les aménagements facilitant les traversées des piétons sont compris dans une rubrique générale du PFQ «Entretien et rénovation du domaine public». Des demandes de crédits concernant l'ensemble des travaux ayant fait l'objet d'études préalables seront régulièrement présentées au Conseil municipal, qu'ils soient ou non destinés aux piétons.

Volet 4 «Éliminer les obstacles aux piétons»

La plupart des liaisons à créer sont liées à des projets d'urbanisme en cours d'étude (secteur de Sécheron, des Charmilles, etc.) ou à des projets réalisables dans la zone de développement et qui supposent donc, préalablement, l'adoption de plans localisés de quartiers qui définissent les droits et devoirs des propriétaires applicables lors des autorisations de construire. Dans ces cas, la réalisation des chemins incombe aux propriétaires, sur le domaine privé, alors que la Ville se charge du domaine public.

Mais cela ne suffit pas: certaines liaisons essentielles sont à créer indépendamment de projets immobiliers. Les plans localisés de chemins pour piétons impliquent non seulement de longues négociations avec les propriétaires concernés mais aussi des charges plus élevées que dans le cas de PLQ, puisque les négociations foncières, les travaux, puis l'entretien et le nettoyage seront dans la plupart des cas à la charge de la Ville de Genève.

Ces situations sont toutefois peu fréquentes: les cas du quartier des Allières et de la Falaise de Champel côté Bout-du-Monde ont déjà été mentionnés et il existe peu de cas analogues en ville de Genève.

Volet 5 «Modérer le trafic à l'échelle de quartiers»

Dans les quartiers, l'accessibilité aux écoles, aux commerces, aux lieux de loisirs et aux transports publics pose de nombreux problèmes aux enfants, aux personnes âgées, à tout un chacun se déplaçant à pied ou en vélo. Les difficultés rencontrées dans ces parcours font l'objet de nombreuses demandes d'habitants auprès de la Ville de Genève pour améliorer la sécurité, le confort des trajets.

Depuis plusieurs années, la Ville de Genève, en collaboration avec l'Etat de Genève, organise des séances de réflexion avec les associations des quartiers, d'habitants, de commerçants, de parents d'élèves, au sein de groupes de concertation, afin de mettre en évidence les dysfonctionnements existants et de tenter d'y remédier.

Ces démarches ont pour objectif de définir des mesures d'ensemble de sécurité et de confort des déplacements et les types d'interventions à envisager. Il s'agit de mesures de modération du trafic, d'amélioration des cheminements piétonniers et particulièrement de la sécurité des déplacements des écoliers, de l'amélioration des itinéraires cyclables. Ces mesures concernent la circulation et, si nécessaire, les travaux de voirie, à court et long termes.

De telles procédures de concertation ont déjà pu être menées à plusieurs reprises pour les nouveaux groupes scolaires, ainsi que dans les quartiers des Pâquis et de la Jonction, en réponse à la pétition du conseil de quartier de

Vieusseux-Franchises, et à celle de l'Association des intérêts de Vieusseux-Villars-Franchises, de la Cluse-la Roseraie, dans le cadre d'une recherche d'«écobilité» soutenue par le programme de la Confédération «Energie 2000». De nouvelles démarches seront prochainement entreprises dans les quartiers de Saint-Jean et des Eaux-Vives.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de résolution suivant:

PROJET DE RÉOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 octobre 1985 et son ordonnance du 26 novembre 1986;

vu la loi L 1 60 d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998;

vu l'article 30 A, lettre f), de la loi sur l'administration des communes;

vu le projet de plan directeur des chemins pour piétons daté de mars 2000;

sur proposition du Conseil administratif,

Article unique. – Approuve le plan directeur communal des chemins pour piétons.

La présidente. Nous sommes saisis de la motion préjudicielle N° 90, de MM. Mark Muller et Guy Dossan: «Plan directeur communal des chemins pour piétons».

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

Considérant que:

- les effets sur l'économie et la société des intentions exprimées dans le projet de plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève sont manifestement importants. Il est dès lors impératif qu'une étude de l'impact social et économique du projet soit effectuée et qu'elle soit portée à la connaissance du Conseil municipal en même temps que le projet de plan directeur;
- le Grand Conseil élabore actuellement le concept de l'aménagement cantonal. Celui-ci devra être respecté par le plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève. Sans attendre l'adoption du nouveau plan directeur cantonal lui-même, il faut donc attendre au moins l'adoption du concept avant d'aller de l'avant;
- le plan directeur des chemins pour piétons est prématuré, les directives du DAEL (Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement) prévues par la loi genevoise sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre n'ayant pas encore vu le jour;
- il n'y a pas urgence, dans la mesure où aucune autre commune n'a entrepris l'élaboration d'un tel plan directeur,

le Conseil municipal renvoie le projet de plan directeur des chemins pour piétons (PR-43) au Conseil administratif en lui demandant de le redéposer devant le Conseil municipal assorti d'une étude complète de l'impact social et économique que provoquerait la mise en œuvre des propositions qu'il contient.

La présidente. Je donne tout d'abord la parole à l'un des motionnaires, M. Mark Muller.

M. Mark Muller (L). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes saisis aujourd'hui d'une proposition importante, puisque c'est la première fois que les communes genevoises disposent de véritables compétences en matière de planification d'aménagement du territoire. Ce plan directeur des chemins pour piétons, qui nous est proposé aujourd'hui, est un document intéressant, qui présente des intentions et des

options très tranchées, je dirais même des propositions unilatérales en faveur de la restriction du trafic, mais il y manque un élément très important; c'est toute l'appréciation des conséquences de l'éventuelle mise en œuvre de ce plan directeur sur l'économie et sur le tissu social de notre ville et de notre canton.

Le développement durable, qui est une notion chère à tous les groupes réunis dans cette enceinte – du moins je le crois et je l'espère – comporte trois composantes: la protection de l'environnement, le développement économique et la protection sociale des individus. Or, comme c'est souvent le cas à Genève, malheureusement, en matière de développement durable, on a un peu oublié le terme «développement» dans la proposition du plan directeur communal des chemins pour piétons. Nous estimons donc aujourd'hui qu'il est indispensable, avant de pouvoir nous prononcer sur les propositions contenues dans ce plan directeur, que nous soyons en possession d'une étude sérieuse, scientifique, sur les conséquences économiques et sociales de l'adoption de ce plan directeur.

La deuxième raison qui nous amène à vous faire une proposition de renvoi de la proposition N° 43 au Conseil administratif est le fait que, sur le plan cantonal, le Grand Conseil étudie actuellement un projet de concept de l'aménagement cantonal et, vous le savez, même si la Ville a aujourd'hui des compétences en matière de plan pour piétons, elle doit respecter le droit supérieur, c'est-à-dire le plan directeur cantonal actuellement à l'étude. Nous estimons donc qu'il serait judicieux d'attendre non pas que le plan directeur cantonal lui-même soit adopté, mais au moins que le projet de concept soit adopté, que nous sachions dans quelle direction le Canton se dirige en matière d'aménagement, étant rappelé que cet aménagement touchera également le territoire de la Ville de Genève.

L'autre élément qui motive notre motion préjudicielle est le fait que la loi genevoise – sur laquelle le Conseil administratif s'est appuyé pour vous faire cette proposition – dit, à l'article 5, que ce n'est qu'une fois que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) aura rendu ses directives sur la façon de présenter un plan directeur pour piétons que les communes pourront aller de l'avant dans l'application de ces directives. Or, aujourd'hui, le DAEL n'a toujours pas rendu ses directives. On met un peu la charrue avant les bœufs dans ce dossier.

Enfin, il n'y a aucune urgence aujourd'hui à renvoyer ce document en commission, d'autant plus que nous ne connaissons pas les conséquences économiques et sociales de sa mise en œuvre. Pour l'heure, aucune autre commune dans le canton n'étudie de plan directeur. Même si, parfois, il est bon que notre Ville fasse œuvre de précurseur, il n'y a, en l'occurrence, aucune urgence.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de renvoyer ce projet de plan directeur communal des chemins pour piétons au Conseil administratif pour

lui demander de le redéposer assorti d'une étude d'impact économique et social, étant rappelé qu'en matière de protection de l'environnement, dès lors que l'on envisage une construction d'une certaine importance, une étude d'impact sur l'environnement est exigée par la loi. Ici, c'est un peu l'inverse: les mesures favorables à la protection de l'environnement qui nous sont proposées nécessitent à notre sens la réalisation d'une étude d'impact économique et social. Je vous remercie.

Préconsultation sur la motion préjudicielle

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je m'exprimerai brièvement sur la motion préjudicielle, puisqu'on n'a pas encore abordé le point qui concerne le plan directeur à proprement parler. Vous avez entendu M. Mark Muller; vous avez lu son projet de motion préjudicielle et vous avez, par conséquent, pris connaissance des prétextes qui sont invoqués aujourd'hui pour éviter le débat de fond sur la question que nous vous soumettons.

Je répondrai à vos quatre arguments, Monsieur Muller, en les prenant les uns après les autres. Premièrement, vous nous dites qu'il est prématuré d'examiner le plan directeur de la Ville de Genève, car il faudrait pour ce faire être en possession d'une étude d'impact sur les effets économiques et sociaux qu'une telle mesure pourrait engendrer. Par là même, vous vous faites le représentant de certains commerçants qui prétendent que, si nous créons des zones piétonnes, si nous rendons le centre-ville plus convivial, si nous amenons plus de charme à cette ville, leurs propres affaires vont moins bien se porter. Plutôt que de faire les études d'impact économique que vous souhaitez, il est beaucoup plus simple soit de voyager, soit, si vous n'en avez pas le temps, de prendre connaissance de ce qui se passe dans d'autres grandes villes proches de Genève. Prenons l'exemple de Rome, parce que Rome est en avance de dix à quinze ans sur nous au minimum. Monsieur Winet, à Rome, il y a dix ans, les gens qui, comme vous, se faisaient les défenseurs des commerçants, qui s'insurgeaient quand les autorités ont voulu fermer la place d'Espagne à la circulation pour en faire une zone piétonnière et qui se sont encore beaucoup plus insurgés quand il a fallu rendre piétonnière la via Veneto, une rue commerçante, sont aujourd'hui les premiers à demander aux autorités d'augmenter le nombre de zones piétonnes à Rome, parce qu'ils ont pu s'apercevoir, expérience faite, que ces zones-là étaient parfaitement propices à leurs affaires. Il n'y a même pas besoin d'aller jusqu'à Rome; allez à Annecy, à Lyon, dans les villes de Suisse alémanique. M. Winet a toujours un réflexe très pavlovien: quand on dit: «zones piétonnes», il nous répond «parkings». Monsieur Winet, j'avais anticipé votre réflexe et je peux vous dire que, dans les exemples que j'ai cités, les parkings ne sont précisément pas au centre-ville même et les gens... (*Remarque de M. Winet.*) Il y a en effet deux parkings à Annecy, Monsieur

Winet; il faut vous y rendre et vous verrez qu'ils sont complets en permanence. Par conséquent, cela ne répond pas du tout à l'objection que vous formulez. Il y a énormément de monde qui fréquente les zones piétonnes d'Annecy et une grande partie des gens savent qu'ils ne trouveront pas de place dans les deux parkings existants, puisqu'ils sont complets. (*Remarque.*) Renseignez-vous sur les taux d'occupation de ces parkings et vous aurez la réponse.

C'est vous dire que les études que vous réclamez, sous couvert d'un intérêt économique et social, en l'occurrence, sont parfaitement inutiles si l'on s'inspire d'exemples qui ne sont pas éloignés de Genève. Pour nous, ce n'est pas difficile, car, en matière de création de zones piétonnes, nous sommes à peu près les plus retardés. Par conséquent, on peut regarder partout ailleurs et on est sûr que l'on aura de bons exemples à examiner.

Deuxièmement, on nous dit que cela ne suffit pas d'avoir une étude d'impact, mais qu'en plus il faut attendre que le Grand Conseil décide du nouveau concept d'aménagement cantonal, puisque, actuellement, le plan directeur cantonal est à l'examen à la commission de l'aménagement du Grand Conseil. Cela fait à peu près deux ans que ce plan est étudié par cette commission, vous avez raison; j'en sais quelque chose pour avoir participé à cette étude durant une année. D'ailleurs, il n'est pas exclu qu'elle dure encore quelques mois. De toute façon, indépendamment du sort que le Grand Conseil fera au nouveau concept concernant le plan directeur cantonal, la question est sans intérêt pour le plan directeur des chemins pour piétons, car c'est précisément la seule compétence que les communes ont en matière de chemins pour piétons – je ne dis pas en matière de randonnée pédestre, qui reste de la compétence cantonale – et cela suite à une loi votée en décembre 1998 par le Grand Conseil auquel vous faites allusion, et qui a voulu déléguer aux communes la compétence en matière de création de chemins pour piétons. Par conséquent, il n'y a aucune interférence entre le plan directeur cantonal et le plan communal de chemins pour piétons qui, lui, est de la seule compétence de la commune. Monsieur Mark Muller, si vous aviez encore une crainte à ce sujet, je peux tout de suite la dissiper, dans la mesure où le plan directeur communal pour piétons sera, *in fine*, adopté par le Conseil d'Etat. Vous imaginez donc mal que le Conseil d'Etat adopte un plan communal directeur de chemins pour piétons qui irait à l'encontre, le cas échéant, du plan cantonal auquel vous faites allusion. Là encore, il s'agit d'un pur prétexte, vous l'avez compris.

Troisièmement, on nous dit que ce plan serait prématuré, dans la mesure également où des directives du département concernant l'application de cette loi – qui, je vous le rappelle, a été votée en décembre 1998 – n'auraient pas été inscrites noir sur blanc dans un règlement. Le travail de la Ville de Genève avec le Département de l'aménagement et de l'équipement, au niveau cantonal, permettra à ce dernier d'édicter toutes les directives nécessaires, car nous avons colla-

boré très intensément avec ce département pour mettre au point le plan directeur dont vous êtes saisis aujourd'hui. C'est précisément cette collaboration entre la Ville et l'Etat qui permettra au département de rédiger ses directives. Donc, là encore, il s'agit d'un pur prétexte.

Quatrièmement, pour couronner le tout, vous nous dites qu'il n'y a pas d'urgence, dans la mesure où aucune autre commune n'a pris cette initiative. Là, je vous reconnais parfaitement. Vous avez au moins le mérite de la cohérence; vous nous demandez toujours pourquoi on fait quelque chose avant que les autres ne l'aient déjà fait. Nous, au Conseil administratif, on a la philosophie inverse: ce n'est, pour nous, pas une tare d'être précurseur. On est même fiers de montrer aux autres communes comment faire et il nous semble parfaitement légitime que la Ville de Genève prenne l'initiative en la matière. C'est la direction que nous souhaitons montrer aux autres communes. Vous avez le droit de vouloir être à la traîne, mais laissez-nous le droit, quant à nous, de vouloir être précurseurs dans ce domaine.

La présidente. J'ai un certain nombre d'inscriptions d'intervenants, mais je voudrais rappeler que nous traitons maintenant la motion préjudicielle. Il est bien clair que chaque intervenant doit s'exprimer sur la motion préjudicielle. Sinon qu'il réserve ses propos pour la suite.

M. Mark Muller (L). Je ne m'attendais pas à moins de la part du magistrat: qualifier les motifs à l'appui de notre motion préjudicielle de simples prétextes, c'est de bonne guerre. Cela étant, pour revenir sur le dernier des motifs, l'absence d'urgence, ce n'est évidemment pas le motif principal de notre demande de renvoi; c'est tout simplement une constatation. Il n'y a aucune nécessité de traiter ce dossier actuellement.

S'agissant des rapports entre les compétences de la commune et le plan directeur cantonal, notre magistrat vient de se contredire de façon flagrante, puisque, dans un premier temps, il dit que nous avons des compétences qui ne sont en aucun cas subordonnées à ce qui se fait au niveau cantonal et, trente secondes plus tard, il nous dit que notre plan directeur devra être accepté par le Conseil d'Etat. C'est quand même assez intéressant et cela démontre bien le fait que notre plan devra être accepté par le Conseil d'Etat, qui va, précisément vérifier si notre projet de plan piétons respecte le plan directeur cantonal. C'est bien pour cette raison-là, mais c'est secondaire par rapport à l'étude d'impact, que nous demandons d'attendre un petit peu, que le plan directeur cantonal, et en particulier son concept, ait été adopté, ce qui permettra au Conseil administratif de commander une étude d'impact pendant ce temps.

La présidente. Je salue à la tribune M^{me} Juliette Buffat, députée.

Monsieur Winet, est-ce sur la motion préjudicielle que vous désirez vous exprimer?

M. René Winet (R). Evidemment, Madame la présidente, je vais faire quelques remarques sur la motion préjudicielle. Je soutiens cette motion, car j'estime que le projet est prématuré.

Tout à l'heure, nous avons reçu quelques explications du magistrat concernant le plan directeur communal et, encore une fois, j'aimerais vous rendre attentifs au fait que les mesures prises au centre-ville n'ont aucun rapport avec les propos de M. Ferrazino, car celui-ci aimerait bien fermer les rues et les places. Je trouve que la place d'Espagne, à Rome, est une réussite et que les idées de M. Ferrazino sont sûrement très bonnes, mais la configuration du centre-ville ne se prête pas à la fermeture des rues et des artères telle qu'il la souhaite. M. Ferrazino dit à tous ses électeurs: «Nous voulons fermer le centre-ville à la circulation.» En fait, il ne veut pas fermer le centre-ville à la circulation, mais simplement enlever les voitures privées et laisser tout le reste. Il y aura les bus, les trams, les vélos, les taxis – qui sont tout de même des voitures, même si elles ne sont pas privées – les ambulances, la police, etc., et tous les axes seront encore plus dangereux qu'ils ne sont actuellement. Au fond, les propositions contenues dans le plan directeur communal n'ont rien à faire avec le programme de l'Alliance de gauche, qui voudrait que le centre-ville devienne un centre piéton, pour permettre aux gens de se promener en toute tranquillité. Ce n'est tout simplement pas possible.

J'en arrive ensuite aux parkings. Nous aimerions aussi des parkings à l'extérieur de la ville ou du périmètre du centre-ville, mais, malheureusement, nous n'avons pas de chance: nous ne sommes jamais soutenus! Les parkings de la place Neuve, de l'Observatoire, de l'Alhambra, etc., tout a toujours été refusé et, croyez-moi, pas par nous, mais bien par vous, les gens qui aimeraient des zones piétonnes. D'ailleurs, les places de la Fusterie, du Molard et du Rhône sont déjà piétonnes.

M. Ferrazino m'a questionné dernièrement pour savoir de combien de places de parc supplémentaires au centre-ville nous avons besoin. J'ai répondu, et j'espère quand même que M. Ferrazino a bien compris qu'on ne peut pas fermer le centre-ville aux voitures sans donner en compensation des parkings souterrains supplémentaires. Nous avons, encore une fois, les mêmes idées, mais ce que vous proposez n'a rien à voir avec ce qui devrait être fait.

M. Pierre Reichenbach (L). Madame la présidente, c'est sur la motion préjudicielle que je vais m'exprimer. Les propos de M. Ferrazino peuvent fausser le

débat sur la motion préjudicielle de notre excellent collègue Mark Muller, aussi je souhaite corriger les affirmations que vous venez de faire, Monsieur le conseiller administratif, concernant Annecy, car l'exemple d'Annecy est particulièrement mal choisi pour parler des mesures que vous préconisez.

Je salue ici mon excellent ami le maire et ancien ministre, M. Bernard Bosson, pour l'excellence des mesures qu'il a mises en place dans la bonne ville d'Annecy. En effet, à Annecy, il y a beaucoup de zones piétonnes, mais il y a un quadrillage des circulations. Pour le surplus, j'affirme – et je vous invite à venir le constater un prochain week-end – que dans le parking souterrain de surface de Bonlieu, il y a toujours des places libres; dans celui de la Maison de Ville d'Annecy, il y a toujours des places libres; dans le parking souterrain et de surface de la gare d'Annecy, il y a toujours des places libres. J'ajoute qu'une mesure supplémentaire a été prise: un gigantesque parking appelé «Le Courrier» sera en service très prochainement. Il ne faut donc pas comparer Annecy avec Genève, parce qu'à Annecy des mesures importantes ont été prises avant la mise en place du plan piétons, et on arrive maintenant à une situation tout à fait acceptable.

M. Roger Deneys (S). Je ne vais pas parler de tous les parkings que j'ai visités dans ma vie, mais je vais m'exprimer sur la motion préjudicielle.

Concernant le premier point, demandant une étude de l'impact social et économique du projet, on peut tout à fait se contenter, dans un premier temps, de faire des auditions à la commission de l'aménagement qui, de toute façon, seront demandées par vous-même, M. Mark Muller. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de reporter ce débat pour mener une telle étude.

Concernant le deuxième et le troisième point de la motion préjudicielle, si vous lisez la proposition N° 43, à la page 3, vous verrez que le projet a fait l'objet de nombreuses consultations, qu'il a été présenté au DAEL, au DJPT, etc. En l'occurrence, on ne peut pas dire que ce projet se soit fait à l'encontre des projets cantonaux et, même si le concept d'aménagement n'est pas encore définitif, même si les lois en question ne sont pas encore terminées, on n'est sûrement pas à côté de la plaque avec ce projet. Comme l'a dit M. Ferrazino, c'est quand même le Conseil d'Etat qui aura le mot de la fin sur ce projet. On n'est pas loin du but et si des correctifs sont proposés ou imposés pas le Canton, on fera avec.

Pour le dernier point, je trouve particulièrement scandaleux de dire que, parce que les autres n'ont rien fait, nous ne devons rien faire. Cela, Monsieur Muller, il ne fallait pas l'écrire, parce que c'est vraiment grave; c'est avec ce genre d'attitude que la Suisse a pu refouler des juifs jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. (*Protestations.*) Parfaitement; c'est quand tout le monde dit que c'est scan-

daleux que l'on va répondre qu'on les accueille. La politique, c'est prendre des responsabilités et assumer des compétences et, en l'occurrence, nous avons le pouvoir d'assumer des compétences. Sinon, nous pouvons supprimer la Ville de Genève – mais comme c'est votre objectif, cela ne m'étonne pas que vous utilisiez ce genre d'argument.

Mise aux voix, la motion préjudicielle est refusée à la majorité (abstention du groupe démocrate-chrétien).

La présidente. Je donne maintenant la parole au Conseil administratif concernant la proposition N° 43. Monsieur Ferrazino.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Nous abordons enfin, après ces péripéties, la question de fond qui concerne ce plan directeur.

En préambule, j'aimerais rappeler qu'il s'agit d'un projet d'intention du Conseil administratif, qui est censé exprimer un certain nombre de volontés d'aménagements pour les quinze ans à venir. Par conséquent, certains nous diront: «Vous êtes beaucoup trop ambitieux, il y a trop d'éléments intégrés dans ce plan.» Gardez à l'esprit qu'il a été conçu dans la perspective d'être réalisé sur une période d'une quinzaine d'années, comme tout plan directeur, cette période étant la période usuelle en la matière.

D'autre part, il s'agit d'un plan qui ne lie pas les tiers, mais qui lie les autorisés. La Ville, par ce plan, s'engage à effectuer un certain type d'aménagements en matière de chemins pour piétons, tant au centre-ville que dans les différents quartiers. Ceux qui l'ont consulté ont vu que ce plan est constitué de cinq volets qui dépendent les uns des autres et qui, au final, débouchent sur le plan qui a été reproduit à l'échelle dans votre proposition, mais qui vous sera distribué en format normal dans le cadre des travaux que nous ferons à la commission qui est chargée de son examen.

Je ne m'allongerai pas sur le premier volet, parce que tout le monde le connaît, dans la mesure où l'encouragement des promenades fait l'objet, chaque année au mois de juin, d'une présentation ad hoc et que la Ville entend continuer dans cette voie-là. C'est donc un sujet qui vous est déjà connu.

Le deuxième volet, par contre, met un accent particulier sur la valorisation des lieux et des places par quartier. Là, également, ce n'est pas uniquement le centre-ville qui est visé, mais l'ensemble des quartiers. Il y a d'ailleurs des motions de

votre Conseil municipal qui vont dans ce sens et que nous avons retenues. Nous souhaitons, effectivement, valoriser des places et des rues dans chaque quartier. Cela est inclus dans le plan piétons.

Le troisième volet vise à faciliter la circulation des piétons, notamment aux différents carrefours, afin de pouvoir redéfinir un certain nombre de priorités, car aujourd'hui tout le monde le constate, le piéton est le parent pauvre des différents usagers du domaine public. Nous avons, là, beaucoup à faire et c'est un volet sur lequel nous entendons également mettre l'accent.

Le quatrième volet a pour but d'éliminer les obstacles aux déplacements des piétons. Cela peut être des obstacles physiques et également juridiques. La nouvelle loi votée par le parlement nous donne un certain nombre de compétences nous permettant d'éliminer des obstacles pour les piétons. Je pense aux plans localisés de chemins pour piétons permettant aux communes, qui ont un plan directeur, d'obtenir des résultats qu'aujourd'hui elles ne peuvent pas atteindre. Par conséquent, c'est également un moyen avec lequel nous pourrions désormais compter.

Le dernier volet, qui n'est pas des moindres, vise à instaurer des mesures de modération de la circulation à l'intérieur des différents quartiers. Comme vous le savez, on en parle depuis une dizaine d'années; cela s'est concrétisé avec les plans de C 2000 (Circulation 2000). Des négociations ont été menées de part et d'autre, qui visaient à retenir en dehors des artères dites principales, ou qualifiées comme telles, des zones 30 à l'intérieur des différents quartiers d'habitations. Le Conseil administratif a la ferme volonté de concrétiser ces intentions en appliquant dans les quartiers qui en font la demande des mesures de modération de la circulation – et nous sommes déjà saisis de plusieurs demandes. Nous travaillons d'ores et déjà avec l'Office des transports et de la circulation. Nous avons des projets aux Pâquis, à Saint-Jean, aux Eaux-Vives et dans d'autres quartiers. Nous saisirons, par conséquent, le Conseil municipal de crédits qui nous permettront d'aller de l'avant dans le cadre de l'aménagement que ces mesures impliquent. Vous avez donc, avec ces cinq volets, une vue d'ensemble du plan en question.

Certains médias ont évoqué ce plan piétons de manière un peu schématique, notamment en ce qui concerne ses conséquences financières. J'aimerais que vous gardiez à l'esprit, lorsqu'il s'agit de revaloriser des places, d'aménager des rues, que ce soit en rues piétonnes ou résidentielles, d'instaurer également des mesures de modération de la circulation, que nous sommes la plupart du temps confrontés à des travaux de voirie. Nous devons intervenir sur la base des collecteurs en place, qui nécessitent souvent que nous procédions à leur changement. Évidemment, si vous inscrivez dans la facture tous les travaux qui concernent ces travaux de voirie, vous pouvez arriver à des sommes très importantes. Cependant, il faut être honnête dans l'examen des coûts qui concernent ce plan piétons; indépen-

damment des aménagements qui découleraient de l'exécution de ce plan piétons, on sera de toute façon amené à faire des travaux de voirie, car ces collecteurs devront bel et bien être changés.

C'est donc une manière de répondre à ceux – et je les entends déjà – qui nous disent que nous allons dépenser des sommes considérables, voire inconsidérées, en faveur des piétons. Je leur répondrai que, premièrement, ces montants sont à nuancer, dans la mesure où ils concernent très largement des travaux de voirie et, deuxièmement, que ces budgets sont d'autant plus légitimes que nous avons un retard énorme à rattraper. En matière d'aménagement en faveur des piétons, nous avons fait très peu et nous avons beaucoup à faire. C'est un argument supplémentaire qui permettrait de répondre à la motion préjudicielle de tout à l'heure. Il y a véritablement urgence parce que le retard est grand et il nous appartient de le combler.

Voilà l'objectif visé par ce plan piétons, qui met également en avant la préoccupation du Conseil administratif de procéder à des modifications en matière de déplacement en milieu urbain et d'inviter les citoyens à y participer. Il est temps de s'interroger sur la manière dont on se déplace en milieu urbain et, si nous souhaitons véritablement faire en sorte d'améliorer la qualité de vie à l'intérieur de nos quartiers, il faut s'en donner les moyens. Nous y reviendrons d'ailleurs dans le cadre des discussions suivantes concernant la journée sans voitures. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire et urgent d'améliorer les déplacements pour les piétons. Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les conseillers, de faire bon accueil à cette proposition du Conseil administratif.

Préconsultation

M. Michel Ducret (R). *A priori*, le groupe radical voit d'un bon œil arriver une proposition d'ensemble en matière de planification des réseaux publics, quels qu'ils soient, puisqu'il l'a lui-même demandée à plusieurs reprises. En conséquence, nous acceptons volontiers d'examiner cette proposition en commission de l'aménagement.

Toutefois, ce n'est pas forcément avec un optimisme béat que nous l'accueillons. Pour ma part, je regrette que le volet économique évoqué tout à l'heure soit tellement sous-évalué par la majorité de ce Conseil, dans la mesure où nous ne pouvons pas examiner plus avant l'impact, notamment, des besoins en parkings pour éviter que le centre-ville ne devienne un «down-town» à l'américaine si nous en accentuons la fermeture à la circulation. C'est un problème que l'on doit envisager et je regrette que, par doctrine pure, on refuse même de l'examiner. C'est quelque chose d'important qui, à mon avis, ne doit pas être négligé.

Proposition: plan directeur des chemins pour piétons

Enfin, le projet proposé date de la précédente occupante du siège du Conseil administratif déléguée, projet qui est maintenant «boosté» par la volonté de donner la priorité aux piétons dans les rues du centre-ville. Il y a là une volonté de politisation de ce plan piétons; on peut l'admettre, mais il serait regrettable que ce soit au détriment de sa crédibilité.

Nous voulons relever que la qualité des aménagements proposés à Genève reste très largement insuffisante. En accélérant le programme et en augmentant son ampleur, on risque de vouloir aller trop vite et de proposer des réalisations «bout de bois», peu attrayantes. Cela peut entraîner des situations dangereuses pour les piétons eux-mêmes, ce qui est le comble! Bien sûr, si on veut bien faire, il y a un problème de coût et donc d'étalement dans le temps des dépenses; or il vaut mieux ne pas trop faire, mais bien faire.

Par exemple, il faudrait tout d'abord achever les réseaux commencés et inachevés et entreprendre ceux qui sont promis depuis longtemps. A Genève, les zones piétonnes ne sont que des rues fermées à la circulation, cela depuis un certain nombre d'années, comme la rue Céard, la rue Neuve-du-Molard, la place du Molard, qui ont encore des trottoirs alors qu'elles sont fermées à la circulation depuis plus de quinze ans! Il n'y a aucun aménagement. C'est bien d'aller voir dans les autres villes ce qui se fait et de dire que c'est bien; mais il faudrait aussi voir les moyens qui ont été mis à disposition pour ces aménagements. Souvent, dans les villes françaises, ce n'est pas du marbre que l'on utilise, mais des plots de ciment; on n'a pas besoin de plots roses en porphyre. Cela laisse peut-être des moyens pour aménager toutes les rues et pas seulement une rue principale. D'ailleurs, des plots qui sautent au troisième étage sous le passage des bus et des rues piétonnes qui ne sont pas laissées telles quelles pendant plus de quinze ans, c'est inadmissible et cela nuit à l'attractivité des zones piétonnes du centre-ville.

D'autre part, des réseaux interquartiers ont été commencés en dehors des voies de circulation et n'ont jamais été achevés. Les négociations pour que les enfants puissent se rendre à l'école des Allières en passant derrière les propriétés et pas le long de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives sont restées sans résultat: plus de nouvelles depuis des années, ces chemins ont été fermés! Voilà où on en est! On ne progresse pas, on stagne et on ne fait rien de constructif. Si le Conseil administratif projette déjà d'achever ce qui est entrepris, plutôt que d'étendre l'ampleur des aménagement futurs, nous, nous ne pouvons qu'aller dans son sens, effectivement, et dire alors que c'est bien.

J'aimerais aussi rappeler que l'attractivité des zones piétonnes au centre-ville reste profondément liée à l'accessibilité de celui-ci tant pour les transports collectifs que pour les transports individuels, en favorisant bien sûr le plus possible l'usage du transport collectif. Je suis d'accord et je soutiens cette option, mais on

ne peut pas négliger le transport individuel, cela serait ridicule; c'est une attitude doctrinaire et je trouve très dangereux d'adopter ce genre d'attitude. Ce n'est pas ainsi qu'on résoud les problèmes et qu'on progresse réellement.

Quant aux interventions dans les quartiers d'habitation, notre groupe est extrêmement sensible au fait que, dans beaucoup de quartiers, le nombre de places de parc à la disposition des habitants reste notoirement insuffisant. Nous sommes d'accord qu'il faut améliorer la situation pour les piétons, cela aussi au sein des quartiers; mais, si on le fait au détriment du stationnement des habitants, il faudra alors proposer à ces derniers des solutions alternatives crédibles, et non leur demander d'aller mettre leur voiture à deux kilomètres à l'extérieur de la ville!

Ce sont là les premières mesures que nous suggérons et notre première opinion sur cette proposition, que, d'autre part, nous accueillerons volontiers en commission.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). La réalisation de ce projet nécessite une vision de la vie communale et son étude permettra de poser tous les problèmes.

Je m'interroge sur ce qui se passe actuellement à Genève, car, depuis un certain nombre de législatures, on revient en arrière. Les structures actuelles réservées aux piétons le sont-elles vraiment? Sur les trottoirs, par exemple, pour votre sécurité, vous avez intérêt à raser les murs, parce que – pour faire plaisir à l'éminent président de l'ASPIG – entre les vélos, les scooters et les motos, les trottoirs sont une autoroute et je n'ai jamais vu un gendarme dire quelque chose. J'encourage les gens à acheter un deux-roues; c'est mieux qu'une voiture, car, pour eux, les feux rouges, les stops n'existent plus! Je me demande si la commission va vraiment poser le problème par rapport à la situation actuelle, car avec ce qui existe – M. Michel Ducret l'a dit – il y a encore beaucoup à faire.

Il existe un autre problème, dont je n'ai jamais entendu parler au sein de ce Conseil municipal; on se plaint qu'il y a trop de voitures, qu'il faut réduire leur nombre en ville. Il y a vingt ans, j'ai entendu parler de parkings périphériques pour essayer d'endiguer la venue des voitures en ville et encourager les gens à venir à Genève avec les transports publics. Avez-vous vu un parking périphérique se construire? Maintenant, le premier parking se construit au bout de la route des Acacias; c'est un grand événement, cela va être la grande inauguration. Cependant, on parlait aussi de parkings périphériques près de Grange-Canal, des Eaux-Vives, de Genève-Plage, d'Onex, de Lancy et on envisageait d'essayer des solutions du type de celle de Strasbourg. Strasbourg a eu l'idée géniale, après avoir aménagé une ligne de tram et des zones piétonnes, de construire deux parkings gratuits, de 550 places chacun, au terminus de la ligne. La prise d'un billet au

centre de la ville représente le paiement du parking, si vous y laissez votre voiture toute la journée. A Genève, je ne sais pas si on vit dans un autre monde, mais personne n'a eu cette idée. Je suis allé à Strasbourg avec le conseil d'administration des TPG et la commission des transports du Grand Conseil. Nous avons tous été stupéfaits par cette réalisation, mais personne n'en a parlé à Genève!

Si on veut créer des zones agréables, encourager une existence calme et tranquille, il faudrait faire une proposition en contrepartie. J'ai posé une fois le problème des 28 000 frontaliers venant travailler à Genève. Sans être opposé aux frontaliers, je note que 20 000 d'entre eux viennent à Genève en voiture; certains m'ont dit: «Je ne sais pas où mettre ma bagnole, alors je me débrouille!» Si on avait eu l'idée d'entreprendre des aménagements tel celui de Strasbourg, on aurait offert une alternative aux gens.

J'espère que la commission de l'aménagement va essayer d'influencer le Conseil d'Etat au sujet des parkings périphériques. Le Conseil administratif pourrait alors réussir un très gros coup, en collaboration avec les partis de droite et de gauche, en exploitant des idées formidables. Toutefois, concernant les zones et les rues piétonnes, si rien n'est proposé en contrepartie, cela provoquera des mouvements contre nous; le Conseil municipal serait qualifié de sectaire et on lui reprocherait de ne pas avoir une vision juste de la vie. C'est pourquoi j'espère que la commission de l'aménagement va se réveiller et étudier ce qu'il faudrait faire pour que ce qui est déjà en place soit vraiment efficace.

J'espère que les membres de la commission de l'aménagement et le conseiller administratif M. Christian Ferrazino pourront inventer quelque chose, mais je ne sais pas en quelle année, car cela fait vingt ans qu'on en parle!

La présidente. Nous interrompons ce débat et le reprendrons à 20 h 30.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions.

Néant.

La présidente. La séance est levée. Je rappelle aux membres de la commission sociale et de la jeunesse qu'ils doivent se retrouver dans la salle Nicolas-Bogueret pour quelques minutes. Je vous souhaite bon appétit. A tout à l'heure.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4050
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4050
3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, en remplacement de M. Antonio Soragni, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B)	4054
4. Motion de M ^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M ^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Moughanna, M ^{mes} Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «OMC: face à la mondialisation, nous ne pouvons faire que ce que nous ferons, alors faisons-le!» (M-45)	4055
5. Motion de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, François Henry, Guy Savary, M ^{mes} Renate Cornu et Alexandra Rys: «Pour un soutien concret à l'artisanat genevois» (M-46)	4071
6. Clause d'urgence sur la motion de MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion et M ^{me} Alexandra Rys: «Convaincre plutôt que contraindre: pour un dimanche sans voitures» (M-89)	4075
7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan directeur communal des chemins pour piétons (PR-43)	4075
– Motion préjudicielle de MM. Mark Muller et Guy Dossan: «Plan directeur communal des chemins pour piétons» (M-90)	4105
8. Propositions des conseillers municipaux	4117
9. Interpellations	4117
10. Questions	4118